

VINPAI

RAPPORT FINANCIER 2025

**Rapport de Gestion - Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise -
Comptes sociaux- Rapports des Commissaires aux Comptes**

Table des matières

1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	5
2. RAPPORT DE GESTION.....	6
2.1 INFORMATIONS CONCERNANT VINPAI.....	6
2.1.1 <i>Dénomination sociale de la Société et nom commercial.....</i>	6
2.1.2 <i>Lieu et numéro d'enregistrement de la Société et identifiant d'entité juridique (LEI).....</i>	6
2.1.3 <i>Date de constitution et durée</i>	6
2.1.4 <i>Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités</i>	6
2.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITE.....	6
2.2.1 <i>Vinpai : une ingredien'tech innovante</i>	6
2.2.2 <i>Présentation des produits</i>	7
2.2.3 <i>Distribution des produits.....</i>	8
2.3 ACTIVITE ET CHIFFRES CLEFS.....	9
2.4 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	9
2.4.1 <i>ACQUISITION PAR CAMLIN FINE SCIENCE LTD D'UN BLOCK MAJORITAIRE</i>	9
2.4.2 <i>AUGMENTATION DE CAPITAL.....</i>	10
2.4.3 <i>AVANCES EN COMPTE COURANT</i>	10
2.4.4 <i>INFORMATION RELATIVE AUX CONSEQUENCES INDUITES PAR LE CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE SUR L'EXPLOITATION DE LA SOCIETE.....</i>	10
2.5 EVENEMENTS POST CLÔTURE ET PERSPECTIVES	10
2.5.1 <i>EVENEMENT.....</i>	10
2.5.2 <i>EVOLUTION ET PERSPECTIVES</i>	10
2.5.2.1 <i>Rentabilité à court terme.....</i>	10
2.5.2.2 <i>Liquidité</i>	10
2.5.2.3 <i>Maintien de l'échéance du business plan.....</i>	10
2.6 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	11
2.7 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE.....	11
2.8 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	11
2.9 SOCIETE.....	11
2.9.1 <i>ACTUALITE ET RESULTAT</i>	11
2.9.2 <i>DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS.....</i>	13
2.9.3.1 <i>Répartition du capital et des droits de vote</i>	14
2.9.3.2 <i>Activité des filiales : Based Algae & Plants (BAP).....</i>	14
2.9.3.3 <i>Succursales</i>	14
2.9.3.4 <i>Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions. Aliénation de participations croisées.....</i>	14
2.9.3.5 <i>Actions d'auto contrôle – Programme de rachat d'actions</i>	14
2.9.4 <i>PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL.....</i>	15
2.9.4.1 <i>Effectif salarié de la Société</i>	15
2.9.4.2 <i>Participations</i>	15
2.9.5 <i>ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE</i>	15
2.9.6. <i>PRETS INTERENTREPRISES</i>	15
2.9.7. <i>PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES</i>	15

2.9.8	TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	16
2.10	RESULTATS DE L'ACTIVITE DE L'EXERCICE	17
2.10.1	PRESENTATION DES COMPTES.....	17
2.10.2	SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE	17
2.10.3	RESULTAT – AFFECTATION – CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL	17
2.10.4	RECAPITULATIF DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES REALISEES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES	17
2.10.5	DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	17
2.10.6	CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	18
ANNEXE 1:	FACTEURS DE RISQUE	19
1.	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET A SES MARCHES.....	20
1.1	RISQUES DE DEFAUT D'APPROVISIONNEMENT ET DE VARIATION DU COUT DES MATIERES PREMIERES	20
1.2	RISQUES LIES AU DEVELOPPEMENT DE LA CONCURRENCE.....	21
1.3	RISQUES DE DEPENDANCE VIS-A-VIS DES CLIENTS.....	22
1.4	RISQUES D'ECHEC DANS LE DEVELOPPEMENT OU LA COMMERCIALISATION DE NOUVEAUX PRODUITS	22
2.	RISQUES INDUSTRIELS.....	24
2.1	RISQUES LIES A UNE BAISSSE DE PERFORMANCE OU AUX DYSFONCTIONNEMENTS DE L'OUTIL INDUSTRIEL.....	24
2.2	RISQUES DE SURVENANCE D'UN ACCIDENT INDUSTRIEL	25
2.3	RISQUES DE POLLUTION SUR UN SITE, LORS DU STOCKAGE D'UN PRODUIT OU DE SON TRANSPORT ET IMPACT POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT DE PRODUITS DANGEREUX	25
3.	RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE	25
3.1	RISQUE HOMME-CLE	25
3.2	RISQUES DE DEPENDANCE A L'EGARD DE COLLABORATEURS CLES.....	26
3.3	RISQUES LIES A LA CROISSANCE ORGANIQUE DE LA SOCIETE.....	26
3.4	RISQUES LIES A LA REALISATION D'OPERATIONS DE CROISSANCE EXTERNE	27
4.	RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES	28
4.1	RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET AUX SAVOIR-FAIRE DE LA SOCIETE	28
4.2	RISQUES DE PERTES DES AUTORISATIONS D'EXPLOITATION ET DE MISE SUR LE MARCHE DES PRODUITS DEVELOPPES PAR LA SOCIETE	29
4.3	RISQUES DE MISE EN CAUSE DE LA RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS.....	30
4.4	RISQUES LIES AUX DIFFERENTES REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES ET LOCALES DONT LA SOCIETE DEPEND ET A LEURS POSSIBLES EVOLUTIONS.....	30
5.	RISQUES FINANCIERS.....	31
5.1	RISQUES DE LIQUIDITE.....	31
5.2	RISQUE DE DILUTION	32
5.3	RISQUES LIES A LA DEPRECIATION DES ACTIFS INCORPORELS DE LA SOCIETE	32
5.4	RISQUE DE TAUX.....	32
5.5	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES.....	33
3.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	35
3.1	GOUVERNANCE DE LA SOCIETE	35
3.1.1	DIRECTION GENERAL DE LA SOCIETE	35
3.1.2	LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES.....	35
3.2	CODE DE GOUVERNANCE.....	37
3.3	CONVENTION CONCLUE ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE.....	38
3.4	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE....	38
	Annexe 1 : Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et usage fait desdites délégations au cours de l'exercice 2025	39
4.	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VINPAI POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025...44	

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	51
6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	82

1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou des pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des résultats de l'entreprise et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées. »

Saint-Dolay, le 14 avril 2026,



Philippe LE RAY
Directeur Général

2. RAPPORT DE GESTION

2.1 INFORMATIONS CONCERNANT VINPAI

2.1.1 Dénomination sociale de la Société et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale : « VINPAI ».

La Société a pour nom commercial : « VINPAI ».

2.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société et identifiant d'entité juridique (LEI)

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 534 747 605.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le : 969500S94L5CDKPONS13.

2.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 21 septembre 2011 sous la forme d'une société à responsabilité limitée, avec pour dénomination sociale « Verbeia Ingrédients et PAI » et pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés (soit jusqu'au 5 juillet 2111), sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Elle a été transformée en société par actions simplifiée par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 décembre 2015 pour une durée 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 2114, sauf prorogation ou dissolution anticipée. L'assemblée générale à caractère mixte de la Société en date du 21 juillet 2016 a décidé de modifier sa dénomination sociale en « Vinpai » (contraction de la dénomination initiale).

Enfin, la Société a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'assemblée générale à caractère mixte des associés en date du 8 juin 2022.

2.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme régie par le droit français, et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce.

Le siège social de la Société est situé 6, parc d'Activités de la Fouée – 56130 Saint-Dolay.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : +33 2 23 10 04 00

Courriel : investors@vinpai.com

Site Internet : <https://vinpai.com/fr>

2.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITE

Vinpai est un ingénieur' tech qui offre aux industriels des alternatives naturelles aux additifs chimiques.

2.2.1 Vinpai : une ingénieur' tech innovante

La Société est un ingénieur' tech qui conçoit, fabrique et commercialise des gammes complémentaires et innovantes d'ingrédients fonctionnels à base algale, végétale, minérale et de fibres.

Ces ingrédients innovants ont pour fonction de texturer, stabiliser, conserver, aromatiser et/ou enrichir les recettes des industriels de l'agroalimentaire, de la cosmétique ainsi que du bien-être et de la santé.

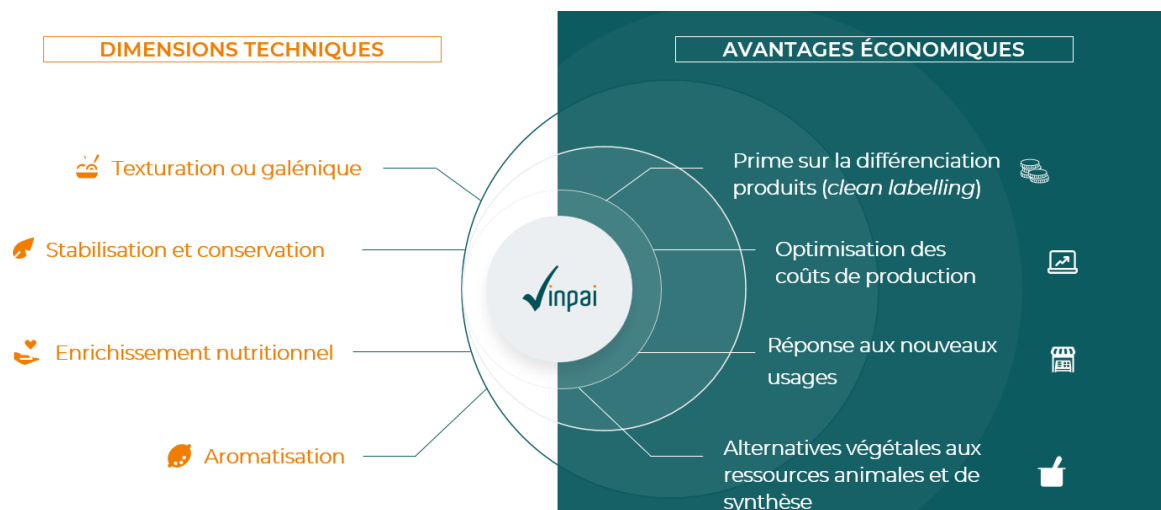
Ils permettent aux industriels de remplacer des additifs chimiques par des formulations naturelles ainsi que d'associer un savoir-faire en nutraceutique en augmentant les qualités nutritionnelles de produits finis.

Vinpai propose aux industriels une offre complète comprenant la fourniture d'ingrédients fonctionnels, parfois combinés en prémix ainsi qu'un accompagnement à la formulation et au lancement d'une production industrielle avec la gestion de la montée en puissance avec le passage du labo à l'usine.

2.2.2 Présentation des produits

Le portefeuille de produits de la Société propose le remplacement d'additifs dans des recettes industrielles et/ou amélioration des caractéristiques des produits finis.

La Société a développé une offre couvrant les quatre caractéristiques recherchées dans une préparation alimentaire à savoir la texture ou galénique, la stabilisation ou conservation, le goût ou le parfum et la coloration et offrant un ensemble de bénéfices économiques aux industriels. La Société peut ainsi adresser les marchés de l'agroalimentaire, la cosmétique ainsi que du bien-être et de la santé.



La Société a développé près de 3 500 formulations comprenant 500 formules d'ingrédients fonctionnels et 3 000 formules d'arômes.

Pour répondre à la demande des industriels, la Société propose à ses clients (i) une gamme de 500 ingrédients fonctionnels, (ii) une gamme de 50 à 60 prémix fonctionnels qui sont le mélange de plusieurs ingrédients fonctionnels parmi les 500 formulés par la Société et (iii) des produits finis, qui sont des prémix intégrés à une recette finale.

Cette approche intégrée consistant à fournir prémix fonctionnel et recette applicative au client industriel, poursuit le double objectif de lui donner un résultat adapté et constant dans les produits finis et lui assure une simplicité de mise en œuvre.

La Société dispose d'une grande profondeur de gamme, ce qui est primordial commercialement auprès des grands clients internationaux. Parmi les 500 ingrédients fonctionnels et les 50 à 60 prémix, une vingtaine de références génèrent environ 80% du chiffre d'affaires.

Les 3 000 formules d'arômes (i) sont directement vendues comme ingrédients à des clients qui les mettent en œuvre dans leurs propres recettes ou (ii) sont utilisées dans les prémix fonctionnels de la

Société, lui permettant d'atteindre des résultats de très bon niveau sur l'aspect gustatif des analogues *Plant-Based* (fromages et poisson, en particulier).

La Société a également construit une large gamme de compléments alimentaires à destination du marché du bien-être sous forme d'aromathérapie ou d'algathérapie. La formulation unique et brevetée, permet de répondre à la préoccupation des consommateurs pour leur santé et leur bien-être.

Ces gammes ont été développées à partir du savoir-faire acquis au fil des années en matière de recherche, d'identification et de sélection de matières premières ou de leur fraction à haut potentiel fonctionnel (algues, micro-algues, céréales sous forme de farine, de féculs, d'amidons ou de flocons, de protéines végétales, molécules naturelles constitutives d'arômes, huiles essentielles, etc...). Ces savoir-faire ont permis la création de synergies dans les formulations d'ingrédients fonctionnels et de recettes de prémix, qui ont été étendues à des applications sur des marchés connexes. Cette aptitude aux technologies transverses permet de transposer des produits et technologies développés pour un secteur donné sur d'autres marchés (par exemple, la technologie d'émulsion transposée de l'alimentaire à la cosmétique). La diversité de ces débouchés est ainsi le résultat de l'emploi de matières premières et de technologies qui trouvent à s'appliquer sur plusieurs marchés



2.2.3 Distribution des produits

La stratégie de distribution dépend des marchés adressés :

- Agro-alimentaire et cosmétique : la Société distribue ses produits exclusivement en B-to-B ;
- Bien-être et nutraceutique : la Société distribue ses produits exclusivement en B-to-B-to-C aux pharmacies et groupements. Ces produits sont distribués actuellement sous la marque AROMALOGIE.

2.3 ACTIVITE ET CHIFFRES CLEFS

Au cours de l'exercice 2025, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 10.210.270 euros, soit une progression de 12% par rapport à l'exercice précédent.

Comptes sociaux (euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffres d'affaires	10 210 270	9 156 718
Résultat d'exploitation	(2 202 921)	(2 508 822)
Résultat financier	(2 763 857)	(359 130)
Résultat exceptionnel	-	(206 946)
Résultat net	(4 858 954)	(2 918 475)
BILAN		
Actif immobilisé	4 902 326	5 898 783
Actif circulant	3 269 587	4 418 948
Total de l'actif	8 171 913	10 317 730
Capitaux propres	(2 332 873)	(95 999)
Emprunts et dettes	10 465 051	10 413 729
Total du passif	8 171 913	10 317 730

2.4 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.4.1 ACQUISITION PAR CAMLIN FINE SCIENCE LTD D'UN BLOCK MAJORITAIRE

Le 24 février 2025, la Société a annoncé la signature d'un protocole d'accord en vue de l'acquisition d'une participation majoritaire dans son capital par Camlin Fine Science Limited (CFSL) :

- ✓ Camlin Fine Science Limited (CFSL) et certains actionnaires significatifs de Vinpai, dont ses fondateurs, ont signé un protocole d'accord en vue de l'acquisition par CFSL d'une participation majoritaire au capital de Vinpai (l'« Acquisition de Bloc »).
 - Cette acquisition est rémunérée en actions ordinaires nouvelles de CFSL.
 - Le prix retenu par action Vinpai est de 3,60€. Ce prix, issue d'un accord mutuel entre CFSL et les actionnaires vendeurs, n'a fait l'objet d'aucun ajustement.
 - La Société et CFSL ont finalisé de l'Acquisition du Bloc le 27 novembre 2025.

- ✓ Concomitamment à la signature du protocole, CSFL a accepté de financer Vinpai pour un montant de 3,3 M€ via la souscription d'obligations convertibles en actions nouvelles de Vinpai.

- ✓ Après la réalisation de l'Acquisition du Bloc et de la conversion de l'intégralité des obligations convertibles en actions Vinpai, CFSL détient 83,32% du capital social et 80,33% des droits de vote de la Société. CFSL franchit le seuil de 50% du capital social et des droits de vote de Vinpai et sera par conséquent tenue de déposer une offre publique d'achat simplifiée en numéraire sur le solde des actions de Vinpai à un prix de 3,60€ par action.

2.4.2 AUGMENTATION DE CAPITAL

Le capital social de la Société a été augmenté d'un montant nominal de 110.000 euros résultant de la conversion, à la date du 31 décembre 2025, des obligations convertibles émises par la Société au profit de CAMLIN Fine Science, actionnaire majoritaire de la Société à la date de conversion, en 1.100.000 actions.

2.4.3 AVANCES EN COMPTE COURANT

Pour faire face à ses besoins de trésorerie, la Société a bénéficié, au cours de l'exercice 2025, de la part de certains de ses actionnaires d'avances en compte courant. Le montant de ces comptes courants (capital et intérêts dus) s'élevait à 3,4M€ à la fin de l'exercice 2025.

2.4.4 INFORMATION RELATIVE AUX CONSEQUENCES INDUITES PAR LE CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE SUR L'EXPLOITATION DE LA SOCIETE.

Le conflit n'a pas d'impact sur les sources d'approvisionnement de la Société et la Société ne réalise pas de chiffre d'affaires significatif en Ukraine et en Russie.

2.5 EVENEMENTS POST CLÔTURE ET PERSPECTIVES

2.5.1 EVENEMENT

NEANT

2.5.2 EVOLUTION ET PERSPECTIVES

2.5.2.1 *Rentabilité à court terme*

La réalisation des objectifs commerciaux et financiers pour 2026 ne nécessite pas d'investissements complémentaires significatifs.

La progression du chiffre d'affaires, une structure de coûts fixes quasi-constante et un contrôle des coûts rigoureux devraient permettre à la Société d'atteindre un résultat d'exploitation positif.

2.5.2.2 *Liquidité*

La Société estime que les disponibilités actuelles lui permettent de faire face à ses besoins opérationnels jusqu'en décembre 2026. Au cours du 1^{er} semestre 2026, avec le soutien de son actionnaire majoritaire, la Société entend procéder à l'émission d'une dette obligataire afin de restructurer son poste dette financière et de financer un ambitieux plan de développement piloté par l'actionnaire majoritaire.

2.5.2.3 *Maintien de l'échéance du business plan*

L'objectif du business plan demeure inchangé par rapport à la dernière communication de la Société, avec un objectif de 16 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2026 avec un EBITDA de 10%, sous réserve toutefois que la Société, bénéficiant du soutien de son actionnaire principal, dispose du fonds de roulement suffisant pour financer ses objectifs.

2.6 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Durant l'exercice 2025, la Société a poursuivi ses investissements en matière de recherche et développement avec deux axes principaux :

- Recherche de l'amélioration continue des formulations des produits dans les trois gammes commercialisées (agroalimentaire, cosmétique et nutraceutique) ; et
- Poursuite des programmes de recherche et développement autour de deux thématiques : utilisation des macro-algues, et synergies obtenues par la combinaison de plusieurs sources végétales d'origine terrestre et de macro-algues.

Plusieurs produits destinés aux marchés de l'agroalimentaire et à la cosmétique seront introduits aux cours du 2^{ème} trimestre 2026 et devraient commencer à contribuer au chiffre d'affaires dès le 4^{ème} trimestre 2026.

2.7 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VINPAI avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter et notamment au chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'Information daté du 6 juillet 2023 pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ce document.

Les principaux facteurs de risques applicables à la Société à ce jour figurent en **annexe 1** du présent rapport de gestion.

2.8 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

La Société s'assure de la bonne exécution des mesures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

La Société favorise un contrôle des risques à chaque étape de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière.

2.9 SOCIETE

2.9.1 ACTUALITE ET RESULTAT

Au cours de l'exercice 2025, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 10.210.270 euros, soit une progression de 12% par rapport à l'exercice précédent.

Comptes sociaux (euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffres d'affaires	10 210 270	9 156 718
Résultat d'exploitation	(2 202 921)	(2 508 822)
Résultat financier	(2 763 857)	(359 130)
Résultat exceptionnel	-	(206 946)
Résultat net	(4 858 954)	(2 918 475)
BILAN		
Actif immobilisé	4 902 326	5 898 783
Actif circulant	3 269 587	4 418 948
Total de l'actif	8 171 913	10 317 730
Capitaux propres	(2 332 873)	(95 999)
Emprunts et dettes	10 465 051	10 413 729
Total du passif	8 171 913	10 317 730

Détail du calcul de l'EBITDA :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Chiffres d'affaires	10 210 270	9 156 718
<i>Variation de stocks</i>	(39 801)	(45 813)
<i>Production immobilisée</i>	288 115	355 420
<i>Transferts de charges</i>	-	62 220
<i>Achats de marchandises et variations de stocks</i>	(6 341 775)	(5 299 063)
<i>Achats et autres charges externes</i>	(3 390 436)	(3 565 934)
<i>Salaire et traitements</i>	(1 623 728)	(1 823 892)
<i>Charges sociales+ Autres charges de personnel</i>	(632 890)	(674 418)
EBITDA	(1 530 244)	(1 834 761)

2.9.3 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

2.9.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

	Nombre d'actions	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros) (après modification)
Actions composant le capital social au début de l'exercice 2025	3.461.415	0,1	346.141,50
Actions émises au cours de l'exercice			
Obligations convertibles Camlin	1.100.000	0,1	110.000
Actions composant le capital social en fin d'exercice	4.561.415	0,1	456.141,50

Le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% de droits de vote
CAMLIN FINE SCIENCE LIMITED	3 823 316,00	83,82%	3 823 316,00	80,87%
FLOTTANT	711 363,00	15,60%	904 694,00	19,13%
Auto détenues	26 736,00	0,59%		
Total	4 561 415,00	100,00%	4 728 010,00	100%

2.9.3.2 Activité des filiales : Based Algae & Plants (BAP)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, BAP a réalisé un chiffre d'affaires de 235.621 euros contre un chiffre d'affaires de 367.465 euros pour l'exercice 2024. L'exercice se solde par une perte de 285.613 euros contre une perte de 710.687 euros pour l'exercice 2024.

2.9.3.3 Succursales

La Société n'a pas de succursale.

2.9.3.4 Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions. Aliénation de participations croisées

Néant.

2.9.3.5 Actions d'auto contrôle – Programme de rachat d'actions

Au 31 décembre 2025, aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

Au 31 décembre 2025, VINPAI détient 26.736 actions de son propre capital (0,59%)

2025		
	Achats	Ventes
Nombre de transactions	343	343
Quantité de titres négociés	7 722	10 044
Capitaux négociés	25 685,23	34 086,42
Cours moyen	3,3262	3,3937

2.9.4 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

2.9.4.1 Effectif salarié de la Société

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2025 s'élève à 39 personnes contre 45 en 2024).

	31/12/2025
Cadres	12
Agents de maîtrise et techniciens	11
Employés / ouvriers	16
Effectifs	39

2.9.4.2 Participations

Au 31 décembre 2025, les salariés ne détiennent aucune action au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

2.9.5 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025, aucune communication n'a été effectuée par les personnes mentionnées l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

2.9.6. PRETS INTERENTREPRISES

La Société n'a pas consenti de prêts interentreprises visés à l'article L. 511-6, alinéa 3 bis du Code Monétaire et Financier.

2.9.7. PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

La Société ne s'est vu délivrer aucune injonction ni sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la concurrence et dont cette dernière a prescrit, à titre de mesure complémentaire, l'insertion dans le rapport annuel (art. L 464-2, I-al. 10 du code de commerce).

2.9.8 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous fait apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

(euros)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	456 142	346 142	336 142	229 271	203 984
Nombre d'actions ordinaires	4 561 415	3 461 415	3 361 415	2 292 714	203 984
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS					
Chiffre d'affaires	10 210 270	9 156 718	7 800 566	6 221 011	5 130 080
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amort et provisions	(1 530 244)	(1 834 761)	(1 021 062)	(746 103)	(820 366)
Impôt sur les bénéfices	(107 824)	(156 423)	(137 305)	(131 336)	(137 174)
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation, dotation aux amort et provisions	(4 858 954)	(2 918 475)	(3 432 854)	(1 487 666)	(1 607 353)
III. RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfice après impôts, participation avant amortissements et provisions	(0,34)	(0,53)	(0,30)	(0,33)	(4,02)
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	(10,65)	(8,43)	(10,21)	(6,49)	(7,88)
Dividende distribué					
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	39	45	44	39	28
Montant de la masse salariale	2 256 618	2 498 310	2 276 683	1 868 192	1 854 371
Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux	28 768,28	45 544,96	31 707,92	29 043,56	19 378,27

2.10 RESULTATS DE L'ACTIVITE DE L'EXERCICE

2.10.1 PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par une perte de 4.858.954 contre une perte de 2.918.475 euros pour l'exercice précédent.

2.10.2 SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

Le poste « dettes » s'élève à la somme de 10.465.051 euros ; il est constitué :

- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit pour	1.826.592 euros
- emprunts et dettes financières diverses pour	3.255.931 euros
- d'avances et acomptes reçus sur commandes pour	1.408.188 euros
- dettes fournisseurs et comptes rattachés pour	3.307.164 euros
- dettes fiscales et sociales pour	591.957 euros
- et d'autres dettes pour	74.161 euros

Il comprend également un écart de conversion de passif pour 1.057 euros.

2.10.3 RESULTAT – AFFECTATION – CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font apparaître une perte de 4.858.954 euros.

Nous proposons d'affecter cette perte au report à nouveau qui devient débiteur de la somme de 5.664.697 euros.

Il vous est également proposé d'imputer la somme de 2.869.891 euros inscrite au compte « report à nouveau » au compte « primes d'émission » qui sera donc réduit de cette somme.

Nous vous rappelons que les capitaux propres de la Société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social.

2.10.4 RECAPITULATIF DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES REALISEES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

2.10.5 DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que nous n'avons pas de dépenses et charges non déductibles fiscalement et visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code.

2.10.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous invitons à vous reporter au rapport spécial des commissaires aux comptes figurant à la section 6 du présent rapport.

ANNEXE 1 : FACTEURS DE RISQUE

Risque identifié	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Importance du risque
Risques liés à l'activité de la Société et aux marchés sur lesquels elle intervient			
Risques de défaut d'approvisionnement et de variation du coût des matières premières	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés au développement de la concurrence	Modéré	Faible	Modéré
Risques de dépendance vis-à-vis des clients	Modéré	Modéré	Modéré
Risques d'échec dans le développement ou la commercialisation de nouveaux produits	Modéré	Faible	Faible
Risques industriels			
Risques liés une baisse de performance ou à des dysfonctionnements de l'outil industriel	Modéré	Faible	Modéré
Risques de survenance d'un accident industriel majeur	Faible	Modéré	Faible
Risques de pollution sur un site, lors du stockage d'un produit ou de son transport et impact pour la santé et l'environnement de produits dangereux	Faible	Faible	Faible
Risques liés à l'organisation de la société			
Risque homme-clé	Faible	Modéré	Modéré
Risques de dépendance à l'égard de collaborateurs clés	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la croissance organique du Groupe	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe	Modéré	Faible à Modéré	Faible
Risques liés à la réalisation du projet de rapprochement avec CFSL	Faible	Elevé	Modéré
Risques réglementaires et juridiques			
Risques liés à la propriété intellectuelle et aux savoir-faire du Groupe	Faible	Faible	Faible
Risques de perte des autorisations d'exploitation et mise sur le marché des produits développés par le Groupe	Faible	Faible	Faible
Risques de mise en cause de la responsabilité du fait des produits	Faible	Faible	Faible
Risques liés aux différentes réglementations internationales et locales dont le Groupe dépend et à leurs possibles évolutions	Faible	Faible	Faible
Risques financiers			
Risque de liquidité	Élevé	Élevé	Élevé
Existence d'un abandon de compte courant d'associé avec retour à meilleure fortune	Élevé	Élevé	Élevé
Risques liés à la dépréciation des actifs incorporels de la Société	Faible	Faible	Faible
Risque de taux	Faible	Faible	Faible

1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET A SES MARCHES

1.1 RISQUES DE DEFAUT D'APPROVISIONNEMENT ET DE VARIATION DU COUT DES MATIERES PREMIERES

Au 31 décembre 2025, la Société comptait plus de 300 fournisseurs. La Société utilise près de 400 matières premières différentes dans ses solutions d'ingrédients fonctionnels, de prémix, d'arômes et ses produits finis, dont plus de 80% proviennent de l'Union Européenne¹, parmi lesquelles, notamment : divers types d'amidons modifiés (pomme de terre, pois, etc.), des extraits d'algues secs (sucres, fibres), des huiles (tournesol, colza, lin, etc.), des plantes aromatiques en poudre, des sucres, etc. Certaines matières premières ont actuellement une source unique de fournisseur. La Société n'identifie pas de fournisseur dont elle est fortement dépendante. En cas de rupture de la source d'approvisionnement, la Société estime maîtriser la nature des interactions entre les matières premières de base et pourrait dans un délai raisonnable procéder à des substitutions. Elle ne peut cependant le garantir. Il est à noter que l'une des valeurs des solutions de la Société pour ses clients réside dans leur qualité constante, qui assure la productivité des produits finis.

Au 31 décembre 2025, les 5 premiers fournisseurs représentent 44% du volume d'achats (contre 47% au 31 décembre 2024) et 53% pour les 10 premiers fournisseurs (contre 53% au 31 décembre 2024)².

L'approvisionnement en l'une quelconque des matières premières nécessaires à la Société (qu'il s'agisse de matières premières végétales ou minérales) pourrait être réduit ou interrompu. Si tel était le cas, la Société pourrait ne pas être capable de trouver d'autres fournisseurs de matières premières de qualité, dans des volumes appropriés et à un coût acceptable. Si ses fournisseurs lui faisaient défaut ou si son approvisionnement en matières premières était réduit ou interrompu, la Société pourrait ne plus être capable de commercialiser certains de ses produits ou répondre aux demandes spécifiques de certains de ses clients.

La direction des opérations de la Société, en charge des approvisionnements, s'attache à mettre en place des approvisionnements avec ses fournisseurs stratégiques afin de maîtriser les prix et fiabiliser les quantités et à chercher à diversifier au maximum ses sources. Cependant, certaines matières premières, en nombre limité, ont des sources d'approvisionnement difficilement diversifiables, pouvant engendrer des tensions sur les prix ou les quantités disponibles pour des produits de qualité.

La Société ayant recours à des matières premières d'origine végétale, il existe un risque d'approvisionnement et un risque sur la qualité de l'extrait végétal obtenu compte tenu de risques naturels (tempêtes, crues, inondations, sécheresse...) et du changement climatique qui peuvent influencer sur la quantité, la qualité, le rendement et les caractéristiques finales des produits. La Société a ainsi souhaité développer ses capacités de *Sourcing* ces dernières années afin de ne pas être dépendant de quelques fournisseurs et améliorer son outil industriel afin d'accroître par la même sa productivité et la qualité de ses extraits végétaux pour être moins dépendant de la qualité des récoltes.

Si, globalement, la Société ne constate pas d'importantes variations de prix sur la majorité des matières premières qu'elle utilise en temps normal, il peut arriver que cela se produise ponctuellement en fonction de la rareté de l'approvisionnement recherché ou pour certaines gammes de matières premières dont les cours sont corrélés au prix du pétrole. Plus particulièrement, compte tenu du contexte géopolitique et économique mondial actuel, la Société n'exclue pas l'intensification des phénomènes de rareté de certains produits du fait d'une demande mondiale accrue. Les prix de vente étant révisés semestriellement, la hausse du coût des matières premières est le plus souvent répercutée dans les prix de vente des produits de la Société ; toutefois, la Société ne peut garantir qu'elle pourra à l'avenir répercuter dans la majorité des cas, la hausse éventuelle du coût des matières

¹ Source : Société, comptabilité analytique SAP, non audité.

² Idem.

premières dans le prix de vente de ses produits et ainsi, maintenir sa marge brute dans le temps pour l'ensemble de ses produits, bien qu'elle ait été en mesure de le faire jusque-là.

Si la Société est généralement en mesure de substituer ses approvisionnements (une huile pour une autre, un amidon pour un autre) et estime de surcroît que l'inflation du prix des matières premières peut être passée aux clients industriels, pour lesquels le prix des ingrédients fonctionnels ne représente qu'une fraction du coût de revient de leurs produits finis, ces événements pourraient affecter l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme modérée et l'ampleur de celui-ci comme modérée, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est modérée.

1.2 RISQUES LIÉS AU DEVELOPPEMENT DE LA CONCURRENCE

La Société présente ses offres sur des segments de niche de grands marchés mondiaux. Le marché de l'agroalimentaire est un marché de plusieurs milliers de milliards de dollars avec de multiples acteurs, de la grande multinationale aux TPE locales. Il est donc considéré comme un marché très fortement concurrentiel. La chaîne de valeur dans ce marché couvre de la matière première jusqu'au produit transformé, pour être vendu en grandes surfaces ou en services de restauration. La Société a choisi un segment de niche consistant à apporter de la valeur ajoutée supplémentaire aux industriels du secteur par la fonctionnalisation des ingrédients qu'ils utilisent dans leurs recettes applicatives pour la production de leurs produits finis avec une orientation *Plant-Based*. En conséquence, elle évite la concurrence directe des grands acteurs du secteur.

Le marché de la cosmétique est un vaste marché dont les codes d'accès sont à la fois très techniques et parfois coûteux. La Société a choisi, pour se positionner sur ce marché, un segment de niche : « la gélification à froid » à travers la maîtrise de l'alginate. Par ailleurs la Société, dans ces nouveaux développements a aussi choisi un marché de niche, le marché solaire à base d'actifs naturels, par exemple.

Le marché des compléments alimentaires est un marché en forte croissance avec une demande soutenue des consommateurs, notamment pour les alternatives naturelles, en particulier les huiles essentielles et les algues. La Société a fait le choix de se positionner sur un concept qui lui est propre de fixation d'huiles essentielles sur un support poudre, lui permettant une différenciation produits vis-à-vis de la concurrence.

Sur l'ensemble de ses marchés, la Société fait partie d'une kyrielle d'ingrédientistes au niveau mondial qui fournissent en B-to-B les industriels de l'agroalimentaire, des compléments alimentaires et de la cosmétique, principalement. Sa capacité à attirer des clients sur des marchés très concurrentiels réside dans le caractère innovant de ses ingrédients fonctionnels et de ses produits finis, ainsi qu'au caractère intégré de son offre de services pour la mise en œuvre des formulations chez les clients industriels. La Société se donne comme objectif de lancer commercialement un ou deux nouveaux produits par an, en plus des déclinaisons des produits existants. La Société maintient donc un niveau élevé de R&D afin de pouvoir répondre aux besoins et demandes de ses clients. Les barrières à l'entrée sont constituées par le processus de qualification des ingrédients chez les clients, par la complexité des technologies, processus et savoir-faire impliqués dans la conception et la fabrication des produits.

Toutefois, il n'est pas exclu que des entreprises concurrentes parviennent à mieux attirer les commandes de clients que ne le fait la Société ou qu'elles parviennent à se positionner sur les mêmes segments de niche que la Société. Si ces risques liés à la concurrence devaient se matérialiser, cela pourrait peser sur la compétitivité et les perspectives de croissance de la Société, la rentabilité attendue de ses investissements et ainsi avoir une incidence défavorable sur son activité, ses résultats et sa situation financière. En toute hypothèse, la profondeur de marché disponible combinée à la variété des gammes de la Société devrait limiter l'impact d'un de ces risques sur son chiffre d'affaires.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme modérée et l'ampleur de celui-ci comme faible, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est modérée.

1.3 RISQUES DE DEPENDANCE VIS-A-VIS DES CLIENTS

La Société compte une base de plus de 400 clients actifs au 31 décembre 2025 (en comptant les clients BtoB et B-to-B-to-C) dans des secteurs diversifiés : agroalimentaire, cosmétique, complémentation alimentaire et dispositifs médicaux. La Société compte parmi ses clients aussi bien de grandes ETI internationales que des TPE-PME dans différents secteurs d'activité, répartis sur 37 pays et sur tous les continents. Cette diversification sectorielle et géographique des clients diminue le risque qu'une crise ou qu'un évènement impactant un secteur donné ou une zone géographique donnée n'impacte trop fortement la chiffre d'affaires de la Société.

Les dix premiers clients de la Société ont représenté, ensemble, 78% du chiffre d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2025 contre 63% au cours de l'exercice 2024. Le premier client de la Société représente environ 55% du chiffre d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2025 contre 46% au cours de l'exercice 2024. Ce client est un distributeur qui couvre la zone Maghreb et auquel la société a confié la gestion de clients qu'elle gérait précédemment en direct afin de réduire son exposition financière dans cette région. La Société n'a pas de dépendance particulière vis-à-vis d'un client particulier. L'évolution du chiffre d'affaires réalisé avec chaque client est corrélée à l'évolution des volumes vendus du produit intégrant les solutions Vinpai. Les nouveaux clients sont des sociétés de taille toujours plus importante dont la demande en volume sera plus importante en rapport avec leurs parts de marchés.

La majorité des clients dispose d'une assise financière solide au regard des commandes passées. A la date du présent rapport de gestion, les conditions de paiement accordées aux clients sont conformes aux pratiques de marché (30 à 60 jours). L'octroi de conditions de paiement dépend de la couverture crédit pour un certain encours de facturation accordé par l'assureur crédit (COFACE) pour le client. À défaut, une demande de paiement d'avance, à vue ou sous forme de lettre de crédit confirmée et irrévocable, est demandée afin de minimiser le risque d'impayé. En cas d'impayé, la Société poursuit le règlement de ses créances par tous moyens légaux à sa disposition.

La matérialisation des risques liés à la dépendance client pourrait affecter l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société. La Société considère que les clients qu'elle sert à la date du présent rapport de gestion ont une surface financière suffisante au regard de l'importance des commandes qu'elle leur accorde. La Société ne peut néanmoins garantir que chacun de ses clients sera en mesure d'honorer ses obligations à l'égard de la Société, en raison en particulier d'une dégradation de la situation économique du client concerné, de son marché ou mondiale. Enfin, les caractéristiques propres à la relation ingrédientiste-industriel, quel que soit le marché concerné, implique un long processus de sélection et de qualification. Dès lors, un client ne substituera pas volontiers un fournisseur par un autre. Cet état de fait peut constituer un avantage pour la Société mais également une barrière à l'entrée, limitant ainsi l'accès pour ses produits à de nouveaux clients.

Même si historiquement, la récurrence client de la Société est supérieure à 80%, la perte d'un ou plusieurs clients aurait un impact sur le chiffre d'affaires de la Société.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme modérée et l'ampleur de celui-ci comme modérée, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est modérée.

1.4 RISQUES D'ECHEC DANS LE DEVELOPPEMENT OU LA COMMERCIALISATION DE NOUVEAUX PRODUITS

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de croissance qui repose notamment sur le développement de nouveaux produits ou de nouvelles gammes de produits, la Société conduit des projets mobilisant des moyens humains et financiers significatifs. Cette stratégie requiert de la part de

la Société une forte anticipation des marchés et applications à cibler ainsi que de la nature des extractions végétales et/ou minérales à sourcer et des formulations à réaliser qu'il s'agisse de produits pour l'industrie agroalimentaire, pour la cosmétique, la nutrition ou les dispositifs médicaux. La Société doit en outre anticiper la conduite des processus de R&D et industriels et la réponse des marchés finaux face à ces innovations.

Au cours des exercices 2025 et 2024, les dépenses de R&D de la Société ont représenté annuellement des investissements de 288K€ et 355 K€, soit respectivement 2,8% et 3,9% du chiffre d'affaires de la Société généré au cours de l'exercice considéré. Les deux directeurs scientifiques de la Société, Hervé DEMAIS (pour l'agroalimentaire et l'utilisation des algues) et Arnaud GEA (pour la cosmétique), sont agréés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Malgré les investissements réalisés, la Société pourrait être dans l'incapacité de mettre au point de nouveaux produits et de nouvelles applications ou de développer de nouveaux procédés de production. Les phases d'essais peuvent être longues et connaître des échecs dans le développement des formulations avec les propriétés et caractéristiques souhaitées. L'obtention d'un processus industriel optimal et stable peut également nécessiter du temps pour être parfaitement au point. Il ne peut ainsi être exclu que la réalisation de ces projets puisse (i) être retardée significativement, (ii) entraîner des dépenses supérieures à celles initialement budgétées par la Société ou (iii) aboutir à un constat d'échec. La Société ne peut, en conséquence, garantir que les développements de ses produits innovants, existants ou futurs, aboutiront dans un sens favorable pour permettre leur commercialisation, ni que de tels aboutissements interviendront dans des délais compatibles avec les besoins du marché.

Outre l'innovation, le développement de la Société repose sur sa capacité à mener à bien la commercialisation de ses produits, soit en direct, soit par l'intermédiaire de distributeurs. Les nouveaux produits ou nouvelles gammes de produits pourraient ne pas convaincre les clients en raison d'absence d'innovations considérées comme suffisamment pertinentes par ces derniers, par rapport aux produits existants, d'un positionnement prix ne correspondant pas aux attentes des clients, de données insuffisantes en matière d'études d'évaluation du risque sur l'environnement ou d'effets néfastes pour l'Homme. Ceci pourrait conduire à un rythme de commercialisation ralenti, inférieur aux attentes de la Société, voire à devoir interrompre la commercialisation par la Société des nouveaux produits ou nouvelles gammes de produits, faute de débouchés suffisants.

Afin de limiter ces risques, avant tout développement conséquent, la Société procède à des analyses de marché associant les équipes commerciales et R&D. Par ailleurs, pour la majorité d'entre elles, les innovations de la Société sont orientées vers le développement durable et ses enjeux environnementaux et sociétaux, avec notamment la montée en puissance des gammes de produits d'extraits végétaux proposées par la Société ou le développement des produits d'origine biosourcée. Enfin, les produits innovants proposés par la Société sont généralement développés de concert avec les clients, en sorte qu'il est peu probable que de tels produits ne soient ensuite pas acquis par le ou les clients intéressés. De fait, la Société ne rapporte, sur ses dix ans d'existence, aucun abandon de projet de développement qui n'aurait pas rencontré le minimum de succès requis sur les marchés.

L'ensemble de ces risques pourrait, en cas de réalisation, peser sur la compétitivité et les perspectives de croissance de la Société, la rentabilité attendue de ses investissements et ainsi avoir une incidence défavorable sur son activité, ses résultats et sa situation financière. En cas d'occurrence de ces risques, elle n'affecterait qu'un ou plusieurs produits d'une large gamme de produits déjà commercialisés.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme modérée et l'ampleur de celui-ci comme faible, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est faible.

1.5 RISQUES DE NON-CONFORMITE DES PRODUITS

La non-conformité des produits ou le non-respect des engagements contractuels en termes de spécificités techniques des produits est susceptible d'entraîner, pour la Société, des coûts

supplémentaires liés au lancement d'une nouvelle production ou même de destruction des produits concernés, mais pourrait également impacter négativement, immédiatement ou à terme, le chiffre d'affaires et les résultats de la Société ainsi que, le cas échéant, engendrer des litiges et une perception négative de la Société.

Afin de gérer le risque de non-conformité des produits, la Société a mis en place une organisation qualité qui procède à des analyses (notamment bactériologiques effectuées par des laboratoires externes reconnus COFRAC au niveau international) sur les produits entrants et sortants, qui repose sur les systèmes qualité ISO 9001 et FSSC 22000, pour lesquels la Société est auditée annuellement depuis 2020 pour l'ISO 9001 et 2022 pour le FSSC 22000. Ainsi, en cas de non-conformité des matières premières qui engendrerait une non-conformité des produits de la Société, la livraison est systématiquement refusée. En cas de non-conformité constatée d'un produit fini de la Société, le processus de production est relancé afin d'aboutir à un produit conforme. Le produit non-conforme pour une application spécifique est soit détruit, soit retraité et conservé en stock de manière à pouvoir être réutilisé dans la production d'un autre actif quand cela est possible. A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu de cas de non-conformité détectée par les clients de Vinpai à réception de leurs marchandises.

Les conditions générales de vente de la Société ne prévoient pas d'indemnisation à l'égard des co-contractants, industriels ou distributeurs, en cas de non-conformité des produits. Néanmoins, la Société peut, à titre commercial, décider de mesures comme la reprise de lots livrés. Enfin, la Société n'a jamais eu à déplorer de difficultés significatives en raison de produits non-conformes.

La matérialisation des risques de non-conformité des produits pourrait affecter l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société. La Société réalise des contrôles qualité en amont et en aval de sa production sont, conformément à ses certifications ISO 9001 et FSSC 22000. Elle ne peut néanmoins garantir la stricte conformité de ses produits et, de ce fait, le respect de ses obligations contractuelles envers ses clients.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme faible et l'ampleur de celui-ci comme modérée, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est faible.

2. RISQUES INDUSTRIELS

2.1 RISQUES LIÉS A UNE BAISSÉ DE PERFORMANCE OU AUX DYSFONCTIONNEMENTS DE L'OUTIL INDUSTRIEL

Au fil des années, la Société a constitué un outil industriel qu'elle considère comme performant, issu d'améliorations successives visant à maximiser les rendements et la qualité des ingrédients, pré-mix et produits finis produits.

La Société pourrait cependant faire face à une baisse des performances opérationnelles ou à des pannes de l'outil industriel causant une baisse de productivité ou de la qualité des produits pouvant nécessiter de relancer la production d'un nouveau lot et causer des pertes d'exploitation.

Pour éviter la survenue de tels risques, la Société dispose d'une équipe externalisée dédiée à la maintenance de ses sites de production qui s'assure régulièrement du bon fonctionnement des installations et effectue des mises à niveau ciblées préventives des différents équipements pour éviter toute obsolescence et dynamiser l'outil industriel.

L'outil de production se compose d'un certain nombre de lignes indépendantes et polyvalentes, ce qui limite les risques d'arrêts de production prolongés et simultanés pour les différents produits de la Société. Dans le cas d'arrêts de production prolongés, la Société a identifié des sous-traitants qui pourraient chacun assurer une (ou plusieurs tâches) spécifique au sein des différents processus de production ; processus de production qui seraient dans un tel cas sous-optimal.

Même si la Société possède deux sites de production très proches et a identifié des sous-traitants capables de se substituer à un ou plusieurs outils défaillants, la survenance des risques décrits aux paragraphes précédents aurait un impact négatif significatif sur l'image, l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme modérée et l'ampleur de celui-ci comme faible, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est modérée.

2.2 RISQUES DE SURVENANCE D'UN ACCIDENT INDUSTRIEL

La Société, certifiée ISO 9001 et FSSC 22000, est tenue de prendre en compte l'ensemble des risques industriels susceptibles d'affecter son activité, et ce, au-delà des risques usuels, notamment incendie, pour lesquels elle est bien sûr assurée. La Société n'ayant pas d'activité à haute dangerosité de type chimique au sens d'un classement SEVESO, un accident industriel de ce type est donc très peu probable. Toutefois, l'utilisation, la fabrication et la formulation d'ingrédients à base de poudres doit être pris en considération dans le cadre d'une analyse ATEX (« atmosphère explosive ») qui, en l'état actuel des infrastructures et de l'activité, n'a jamais atteint un niveau critique. Ce risque fait l'objet d'une surveillance dans le cadre des revues annuelles de qualité liées aux certifications susmentionnées et durant les audits internes réalisés pour le respect des bonnes pratiques de fabrication et des bonnes pratiques d'hygiène imposées par les certifications, et qui prévoient notamment : procédure de nettoyage des filtres de la ventilation, maintenance préventive effectuée par une société de services externes (quatre personnes), etc.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme faible et l'ampleur de celui-ci comme modérée, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est faible.

2.3 RISQUES DE POLLUTION SUR UN SITE, LORS DU STOCKAGE D'UN PRODUIT OU DE SON TRANSPORT ET IMPACT POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT DE PRODUITS DANGEREUX

Même si les produits fabriqués par la société ne sont pas susceptibles de générer un risque de pollution de type chimique de grande envergure, la Société met en œuvre de bonnes pratiques de fabrication en interne ont été mise en œuvre : par exemple armoire avec bac de rétention, armoire fermée, localisation et identification des zones de stockage, etc. En cas de déversement d'un produit, matière première ou produit fini, aucun ne nécessite l'intervention de sévices anti-pollution spécialisé ni des services de secours.

Malgré l'ensemble des procédures mise en œuvre pour minimiser les risques de pollution, la survenance d'un tel risque aurait un impact négatif significatif sur l'image, l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme faible et l'ampleur de celui-ci comme faible, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est faible.

3. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

3.1 RISQUE HOMME-CLE

Les opérations et le développement de l'activité de la Société dépendent de manière significative de certaines personnes clés parmi ses dirigeants, en particulier de Philippe Le RAY, Directeur Général et co-fondateur de la Société et de Cyrille DAMANY, Président et co-fondateur de la Société. Depuis la fondation de la société jusqu'à ce jour, M. Le RAY apporte son expérience de la relation client et du marché. A la date du présent rapport de gestion, M. Le RAY a toujours une importance particulière dans ses fonctions de supervision des équipes, d'organisation de la production et de l'acquisition et du développement des relations clients, en particulier des grands comptes. M. DAMANY, est également un personnage clé de son développement en tant qu'investisseur historique et pilote de sa direction financière et stratégique. Ces deux personnes ont donc une importance significative pour le développement des produits innovants de la Société et la croissance de ses ventes.

La perte de la contribution professionnelle du Directeur Général ou d'autres personnes clés de la Société ou l'incapacité d'attirer, de former et de retenir du personnel qualifié, pourrait conduire à des répercussions négatives significatives sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société en cas de réalisation de ces risques. Consciente de ce risque, la Société a mis en place une équipe de management intermédiaire. Cette équipe contribue de plus en plus à la conduite de l'entreprise et à ses résultats. De plus, la Société réfléchit à la mise en place d'instrument d'intéressement des personnels clés aux résultats de l'entreprise dans une perspective de fidélisation des personnes dépositaires du savoir-faire.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme faible et l'ampleur de celui-ci comme modérée, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est modérée.

3.2 RISQUES DE DEPENDANCE A L'EGARD DE COLLABORATEURS CLES

Le succès de la Société dépend en grande partie de l'implication et de l'expertise :

- De ses dirigeants, Messieurs Le RAY et DAMANY, respectivement Président et Directeur Général de la Société, qui jouent un rôle essentiel dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie avec leur double qualité de dirigeants et d'actionnaires de référence ;
- De l'équipe managériale composée de salariés et de consultants externes occupant des postes clés.

La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la Société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie.

L'indisponibilité momentanée ou définitive de ces personnes pourrait notamment entraîner :

- Des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence ; ou
- Des carences en termes de compétences techniques et commerciales pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

La poursuite du développement de la Société et le lancement de nouveaux projets ou de nouvelles technologies conduira celle-ci à recruter du personnel scientifique, commercial, et technique, qualifié dont des profils seniors compte tenu des enjeux stratégiques. La Société sera cependant en concurrence avec d'autres sociétés de son secteur d'activités ou organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et fidéliser de tels personnels. Dans la mesure où cette concurrence serait intense, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Afin de limiter ce risque, la Société met en place :

- Des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail ;
- Une politique de motivation et de fidélisation du personnel en fonction de la performance de la Société.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme modérée et l'ampleur de celui-ci comme modérée, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est modérée.

3.3 RISQUES LIES A LA CROISSANCE ORGANIQUE DE LA SOCIETE

Dans le cadre de sa stratégie de développement, outre le fait de devoir recruter du personnel supplémentaire, la Société va être amenée à développer ses capacités opérationnelles et industrielles,

notamment ses capacités de production et l'organisation de cette dernière, ce qui va mobiliser ses ressources internes et nécessiter des investissements significatifs.

En particulier, la Société pourrait devoir :

- Développer de nouvelles unités de production ou installer de nouveaux équipements (mélangeurs de poudre, fermenteur, unités de conditionnement) pour accroître sa capacité de production ou sa productivité sur les sites de Saint-Dolay ou de Rieux ;
- Augmenter ses capacités de stockage de matières premières et produits finis (sur site ou auprès de prestataires logisticiens spécialisés) ;
- Mettre en place, au sein de ses sites de production, des fonctionnements en 3x8 ;
- Internationaliser ses forces de vente (notamment en Amérique du Nord, en Afrique de l'Ouest et dans le Sud-Est asiatique).

À cet effet, la Société devra notamment :

- Anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- Former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ; et
- Anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés.

L'incapacité de la Société à gérer sa croissance, notamment la croissance de son besoin en fonds de roulement, ou des difficultés opérationnelles inattendues rencontrées pendant son expansion, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme modérée et l'ampleur de celui-ci comme modérée, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est modérée.

3.4 RISQUES LIÉS À LA RÉALISATION D'OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

La Société a procédé dans le passé à plusieurs acquisitions de sociétés tierces et d'actifs, en particulier : l'acquisition des fonds de commerce CIMAPREM en 2019, IFS Concept Arôme et Breizh Algae Plant (« BAP ») en 2020. La stratégie de la Société, à la date du présent rapport de gestion, est de réaliser ses objectifs de croissance par voie organique et n'envisage actuellement pas d'opérations de croissance externe à court terme. La Société ne s'interdit cependant pas de considérer des opportunités d'acquisition qui se présenteraient, qu'il s'agisse de sociétés, de fonds de commerce ou d'actifs.

En ce cas, la Société ne peut garantir qu'elle sera à même d'identifier les meilleures opportunités de croissance externe et de réaliser de telles acquisitions, pas plus qu'elle ne peut assurer qu'elle parviendrait à intégrer avec succès les sociétés, fonds de commerce ou actifs ainsi acquis. Tout problème rencontré par la Société dans l'intégration de sociétés ou d'actifs tiers est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.

Par ailleurs, l'acquisition de sociétés ou actifs tiers pourrait faire peser sur la Société des coûts significatifs. Préalablement à ses opérations d'acquisition, la Société veille à (i) réaliser un certain nombre d'audits, notamment des audits environnementaux afin de déceler d'éventuelles problématiques de pollution des sites, et (ii) négocier des garanties de passif auprès des cédants. La Société ne peut garantir que malgré la réalisation de ces différents audits et la mise en place d'une couverture des risques par des garanties de passif, elle ne subira pas les conséquences financières d'un problème opérationnel, industriel ou environnemental au sein des sociétés ou actifs nouvellement rachetées dont la couverture par les garanties de passif serait insuffisante. A la date du présent rapport de gestion, la Société n'a jamais été confronté à des problèmes liés à la mise en jeu des garanties de passif.

La Société pourrait également avoir à financer de telles acquisitions en contractant des emprunts, ou en émettant des titres de capital, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et se voir imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires. En outre, les ratios financiers (que doit respecter la Société au regard de son endettement existant ou devrait respecter au regard d'emprunts futurs) pourraient limiter la capacité de la Société à réaliser sa stratégie de croissance externe.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société pourraient donc être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme modérée et l'ampleur de celui-ci comme faible à modérée, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est faible.

4. RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

4.1 RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET AUX SAVOIR-FAIRE DE LA SOCIETE

La Société développe une stratégie de croissance par l'innovation avec ses propres laboratoires de R&D. Conformément aux pratiques sectorielles, la Société ne dépose que peu de brevets et privilégie une stratégie veillant à la confidentialité des formulations conçues et de ses savoir-faire industriels. Ainsi, la majeure partie des inventions de la Société ne sont pas brevetés. En effet, la Société considère que la protection conférée par des brevets, bien que conséquente, n'est pas absolue, du fait qu'il existe toujours un risque de copie d'un procédé ou d'une formulation et qu'à l'échéance des brevets, les innovations de la Société tombent alors dans le domaine public et sont donc aisément exploitables. La Société a déposé deux demandes de brevet à l'INPI sous le numéro FR2304391 et FR2205610 ainsi que quatre dépôts d'enveloppes SOLEAU pour protéger les secrets de fabrications. Le dépôt de marques et de noms de domaines pour ses principales gammes et filiales fait pleinement partie de la stratégie de la Société.

La Société effectue une veille active et des recherches d'antériorité via ses équipes R&D afin de :

- S'assurer que la Société soit en mesure d'exploiter librement ses produits sans que ceux-ci ne portent atteinte à des brevets, à d'autres droits de propriété intellectuelle ou encore aux efforts de recherche et de développement de tiers, et sans que des tiers ne portent atteinte aux droits notamment de propriété intellectuelle de la Société ;
- Maximiser les chances que ses dépôts de demandes aboutissent à des enregistrements par les offices de propriété intellectuelle ;
- Réduire le risque d'un recours sur la validité d'un brevet ou sur l'opposabilité ou le contournement d'un brevet par un concurrent.

La Société dépose également des marques et des noms de domaines sur ses principales gammes de produits. Les marques et l'exploitation du site Internet de la Société font partie intégrante de sa stratégie marketing et commerciale. La Société est ainsi particulièrement attentive à ce que ses marques ne fassent pas l'objet de contrefaçons car outre l'impact défavorable immédiat sur les résultats de la Société, cela pourrait nuire à la notoriété et à l'image de qualité des produits concernés mais également à l'image globale de la Société. A l'instar de ses demandes de brevets, la Société est accompagnée par des cabinets spécialisés en matière de gestion de marques et de noms de domaines pour éviter tout risque d'atteinte à ses droits.

Les technologies, procédés, méthodes de production, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets industriels que la Société protège au mieux. La Société n'échange d'ailleurs pas ses savoir-faire, procédés et méthodes de production avec ses clients ou d'autres partenaires. La Société privilégie les développements internes pour s'assurer du maintien de la confidentialité et ne recourt ainsi pas à des sous-traitants ou des partenariats de

recherche en ce qui concerne des savoir-faire industriels et R&D stratégiques. La Société se protège également par la signature d'accords de confidentialité. Les contrats de travail des salariés de la Société incluent toutes les protections permises par le droit du travail au regard de la propriété intellectuelle.

Les droits de la Société sur son brevet, ses marques, ses noms de domaines, les demandes y afférents et ses autres droits de propriété intellectuelle ainsi que les mesures prises pour maintenir la confidentialité sur les savoir-faire de la Société pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence. La Société ne peut garantir de manière certaine :

- Que les demandes de brevets, de marques et autres droits en cours donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle enregistrés ;
- Que les brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle délivrés au Groupe ne seront pas contestés, invalidés ou contournés par des concurrents ;
- Que le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle du Groupe est et restera suffisant pour le protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des technologies, processus industriels, produits ou développements similaires ; et
- Que la Société soit en mesure de prévenir la violation par un tiers des accords de confidentialité ou la divulgation à des tiers d'informations confidentielles sur ses secrets commerciaux et industriels en matière de savoir-faire, procédés et méthodes de production et que ces informations soient utilisées au profit de tiers (concurrents, clients, fournisseurs...).

A la date du présent rapport de gestion, la Société n'a été confrontée à aucune de ces situations ni n'a été impliquée dans un quelconque litige, en demande ou en défense, relatif à ses droits notamment de propriété intellectuelle ou ceux d'un tiers.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme faible et l'ampleur de celui-ci comme faible, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est faible.

4.2 RISQUES DE PERTES DES AUTORISATIONS D'EXPLOITATION ET DE MISE SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS DÉVELOPPÉS PAR LA SOCIÉTÉ

La Société développe des produits dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la cosmétique, de la nutraceutique et du bien-être dont la production est soumise à une réglementation contraignante et en constante évolution.

A la date du présent rapport de gestion, la Société sous-traite auprès de façonniers la fabrication des gélules d'aromathérapie et d'algathérapie dont elle a développé la formule. Bien que les sous-traitants auxquels la Société fait appel sont sélectionnés, au terme d'une évaluation et de discussions approfondies, pour les performances et la qualité de leurs services, la Société ne peut toutefois garantir qu'ils seront toujours en mesure de respecter la réglementation locale applicable aux produits qu'ils développent.

En cas de changement réglementaire majeur ou en cas de contrôle des produits et des sites de production de la Société et/ou de ses sous-traitants faisant apparaître une dérive importante par rapport à la réglementation et aux normes auxquels ces sites et produits sont soumis, la Société pourrait, dans le futur, perdre les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation ou à défaut devoir se mettre rapidement en conformité avec les différentes réglementations et normes ce qui pourrait nécessiter des investissements significatifs.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme faible et l'ampleur de celui-ci comme faible, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est faible.

4.3 RISQUES DE MISE EN CAUSE DE LA RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS

La Société pourrait être exposée à un risque de mise en cause de sa responsabilité lors de la commercialisation de ses produits, en particulier en ce qui concerne sa responsabilité du fait des produits. La Société pourrait voir sa responsabilité engagée, en qualité de fabricant, du fait d'un dommage causé par un défaut d'un de ses produits mis en circulation par ses soins. Un produit est considéré comme défectueux lorsqu'il n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. Il pourrait être demandé réparation à la Société d'un dommage résultant d'une atteinte à une personne ou à un bien.

Plus généralement, dans le cours normal de ses activités, la Société peut être impliquée dans un certain nombre de litiges (contentieux dans le cadre des relations avec des fournisseurs, avec des clients sur des produits non conformes ou des délais de livraison qui vont au-delà de ce qui était convenu, ou encore avec leurs salariés, etc.). Ces litiges sont liés à des activités courantes de la Société, mais peuvent toutefois avoir des incidences fortes : frais de justice, condamnations financières, condamnations pénales, blocages opérationnels, atteinte à l'image et à la réputation de la Société induits par les poursuites et procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage au titre desquelles la responsabilité délictuelle ou contractuelle de la Société et/ou celle de ses collaborateurs pourraient être engagées.

La Société ne peut pas garantir que dans le futur de nouvelles procédures seraient engagées à l'encontre de l'une ou l'autre des entités de la Société, lesquelles procédures, si elles connaissaient une issue défavorable, pourraient avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme faible et l'ampleur de celui-ci comme faible, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est faible.

4.4 RISQUES LIES AUX DIFFERENTES REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES ET LOCALES DONT LA SOCIETE DEPEND ET A LEURS POSSIBLES EVOLUTIONS

La Société intervient dans les secteurs agroalimentaire, nutraceutique, cosmétique et dispositifs médicaux de façon marginale. Certains produits de la Société font ainsi l'objet de réglementations ainsi que de normes nationales et internationales, notamment en matière de santé, d'environnement et de sécurité, qui sont complexes, contraignantes et en constante évolution. Ces contraintes réglementaires sont susceptibles d'impacter fortement l'ensemble des activités de la Société : développement, contrôle, fabrication, stockage, étiquetage, traçabilité et commercialisation.

La modification ou l'application de nouvelles réglementations ou normes pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités de la Société, ses résultats et sa situation financière en :

- Contraignant la Société à engager des dépenses d'investissement ou d'autres mesures afin de garantir le respect de ces réglementations ou normes (modification du processus industriel, développement de produits de substitution) ;
- Empêchant ou limitant la commercialisation des produits de la Société ;
- Conduisant la Société à renoncer à certains marchés (produits ou zones géographiques) ;
- Générant des contentieux avec les clients de la Société.

La Société pourrait également ne pas anticiper un changement de réglementation ou de normes à venir avec un effet négatif sur ses ventes ou manquer une opportunité de développer ses parts de marchés ou son chiffre d'affaires.

Le département qualité de la Société conduit ainsi une veille juridique et réglementaire sur l'évolution des lois, réglementations et autres normes susceptibles d'affecter les activités de la Société et garantir ainsi la conformité des produits de la Société et assurer le dépôt et le suivi des dossiers d'autorisation,

certification, homologation des produits ainsi que leurs renouvellements auprès des autorités administratives.

De manière générale et quel que soit le domaine d'activité, bien qu'en conformité avec des dispositions réglementaires locales applicables, il ne peut pas être exclu que des autorisations et/ou autres formalités supplémentaires soient requises dans d'autres pays dans lesquels la Société souhaiterait commercialiser ses produits. Cette dernière ne peut garantir, le cas échéant, qu'elle obtiendrait ces autorisations ou remplirait ces formalités dans des délais compatibles avec sa stratégie commerciale et les besoins du marché. De plus, en cas d'obtention de ces autorisations, aucune garantie ne peut être donnée quant à leur pérennité ou à leur renouvellement. En cas de refus de délivrance d'une autorisation réglementaire, ou de modification, réexamen, suspension, non-renouvellement ou annulation de cette autorisation, notamment à la suite de recours de tiers, la commercialisation des produits de la Société pourrait être ralentie voire interdite dans les pays concernés.

De même, dans un contexte de tensions géopolitiques accrues, la modification des réglementations douanières (notamment entre les États-Unis et la Chine) ou la mise en place de sanctions économiques (notamment dans le cadre du conflit entre la Russie et l'Ukraine) pourraient entraîner une augmentation importante des charges supportées par la Société ou une perte de compétitivité des produits de la Société.

La Société est enfin particulièrement attentive aux attentes sociétales exprimées par la société civile, les organisations non gouvernementales et les associations. Leur renforcement pourrait, dans certains cas, se traduire, pour une société de l'agro-alimentaire comme la Société, par un renforcement des exigences dans différents domaines de l'entreprise comme la gestion responsable des produits, la gestion de l'environnement, la prise en compte croissante des impacts du changement climatique ou la gestion des ressources humaines, entraînant ainsi des dépenses et investissements supplémentaires significatifs afin de s'adapter à ces exigences. En outre, l'absence de prise en compte ou le retard dans la mise en œuvre de mesures permettant de répondre à ces exigences pourraient entraîner un préjudice financier, notamment par la perte de parts de marchés, voire réputationnel pour la Société. Celle-ci est cependant positionnée, précisément, sur le végétal et algal et donc particulièrement sensible et préparée à ces changements potentiels.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme faible et l'ampleur de celui-ci comme faible, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est faible.

5. RISQUES FINANCIERS

5.1 RISQUES DE LIQUIDITE

Depuis sa création, la Société a enregistré des pertes opérationnelles résultant notamment des frais de recherches et des coûts de développement ainsi que des dépenses liées à la commercialisation de ses produits. Le chiffre d'affaires généré par la Société jusqu'à ce jour n'a pas été suffisant pour compenser les pertes en question, ce qui a conduit la Société à recourir à d'autres sources de financement afin de couvrir son besoin en fonds de roulement, tel que les emprunts bancaires à court et moyen termes, les avances en compte courant et les subventions.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité.

La croissance du chiffre d'affaires en 2026 et l'amélioration de la profitabilité qui en résultera ne seront pas suffisants pour permettre à la Société de rembourser le montant en capital des dettes moyen terme et long terme arrivant à maturité dans les 12 prochains mois. La Société anticipe devoir recourir à d'autres sources de financement pour à la fois refinancer ces dettes en les rééchelonnant et financer son besoin en fonds de roulement pour financer sa croissance.

Sous réserve que la Société dispose du fonds de roulement suffisant pour financer ses objectifs, la Société estime que les disponibilités actuelles lui permettent de faire face à toutes ses échéances opérationnelles jusqu'en décembre 2026.

La Société continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses projets. La Société pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher des sources de financement, via le recours à des financements bancaires permettant un effet de levier, via l'émission d'instruments financiers classés en passifs financiers ou via l'émission d'actions nouvelles. La capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité.

De plus, la Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait notamment devoir limiter ou reporter le déploiement de ses capacités de production, la privant d'accéder à de nouveaux marchés, ou limiter le développement de nouveaux projets.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme élevée et l'ampleur de celui-ci comme élevée, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est élevée.

5.2 RISQUE DE DILUTION

Dans l'hypothèse où la Société lèverait des capitaux supplémentaires par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner accès à terme à son capital, ses actionnaires pourraient voir leur participation diluée.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions nouvelles ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour ses actionnaires.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme modéré et l'ampleur de celui-ci comme modérée, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est modérée.

5.3 RISQUES LIES A LA DEPRECIATION DES ACTIFS INCORPORELS DE LA SOCIETE

La Société immobilise ses frais de développement. Ils sont liés à divers projets en cours, notamment et à titre principal le *Pipe* de produits en cours de développement décrit en section 2.2.2 du présent rapport de gestion. Au cas où ces projets ne résulteraient pas en des produits commercialisables ou si ces produits devaient ne pas rencontrer le succès escompté, les montants associés à ces projets immobilisés devraient être dépréciés. Chaque année, un *Impairment test*³ est conduit sur chaque projet passé et en cours, une évaluation de la contribution est faite et si tel n'est pas le cas, une provision pour dépréciation est passée.

Historiquement, la Société n'a jamais été conduite à déprécier de telles immobilisations.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme faible et l'ampleur de celui-ci comme faible, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est faible.

5.4 RISQUE DE TAUX

À l'exception de billets de trésorerie d'une durée limitée, la Société n'a pas d'emprunt avec un taux d'intérêts indexé à la date du présent rapport de gestion.

³ Terme anglais signifiant test de vérification de valeur d'un actif exécuté par un organisme indépendant selon des normes définies.

En considérant la probabilité d'occurrence de ce risque comme faible et l'ampleur de celui-ci comme faible, la Société conclut donc que l'importance de ce risque est faible.

5.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La politique d'assurance de la Société fait partie du dispositif général de gestion des risques mis en place par la Société. Au titre des exercices clos aux 31 décembre 2025 et 2024, les montants des frais pris en charge par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances se sont respectivement élevés à 37K€ et 51K€.

À la date du présent rapport de gestion, la Société estime que les plafonds de ses couvertures d'assurance et les durées couvrant les pertes d'exploitation prennent en compte la nature des risques encourus par elle.

Il ne peut toutefois être exclu que, dans certains cas, la Société soit obligée (i) de verser des indemnités importantes non couvertes par les polices d'assurance existantes ou (ii) d'engager des dépenses très significatives non remboursées ou partiellement remboursées par ses polices d'assurance, notamment dans les cas d'accident sur un site, un stockage ou dépôt externe ou en cas de catastrophes naturelles. La Société pourrait par ailleurs subir des pertes d'exploitation non remboursées ou partiellement remboursées en raison de pertes ou de durées d'inexploitation des sites supérieures à celles prévues contractuellement.

L'évolution du marché des assurances pourrait entraîner pour la Société une modification défavorable de ses polices d'assurance ainsi que le renchérissement des primes devant être payées au titre de celles-ci.

Les polices d'assurances de la Société sont récapitulées dans le tableau figurant à la page suivante.

Assurance	Assureur	Objet	Principaux événements garantis	Plafond	Franchise	Sites assurés
Assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation	MMA	Contrat MMA PRO PME	Incendie et risques annexes, dégâts des eaux et autres liquides, catastrophes naturelles, vol et vandalisme, bris de machines, impossibilité d'accès	Responsabilité locative et tiers : 18 300 K€ Préjudice écologique : 370 K€ Biens mobiliers : Saint Dolay : 425 K€ Rieux : 1 114 K€ Pertes de CA : 3 jours Pertes de valeur du fonds de commerce : 1,5 x CA	Quand Applicable 800 € par événement	Les deux sites d'exploitation : Saint-Dolay et Rieux

Assurance responsabilité civile entreprise	MMA	Contrat MMA PRO PME	Dommmages matériels et immatériels : a) avant livraison et b) après livraison.	a) 8 000 K€ b) 5 320 K€ (hors USA et Canada)	Quand applicable : 800 € par évènement	Les deux sites d'exploitation : Saint-Dolay et Rieux
Assurance responsabilité atteinte à l'environnement	MMA	Contrat MMA PRO PME	a) Atteinte accidentelle à l'environnement b) Préjudice écologique	a) 499 K€ b) 374 K€	Quand applicable : 800 € par évènement	Les deux sites d'exploitation : Saint-Dolay et Rieux
Assurance automobile et assistance	Inclus dans contrat de LLD		Tous risques			

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, votre conseil d'administration a établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Ce rapport inclut notamment les informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

3.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

3.1.1 DIRECTION GENERAL DE LA SOCIETE

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 8 juin 2022, a décidé, ainsi que le permettent les dispositions de l'article 14 des statuts de la Société, de dissocier les fonctions de président et de directeur général. En conséquence, le conseil a décidé de nommer Monsieur Cyrille Damany en qualité de président du conseil d'administration et Monsieur Philippe Le Ray en qualité de directeur général.

Le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du directeur général.

3.1.2 LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES

Le conseil d'Administration est composé de 6 membres dont deux administrateurs indépendants, présentés dans le tableau ci-après. Ce tableau inclut la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social au cours de l'exercice écoulé et dont nous avons pu à ce jour avoir connaissance.

Nom et prénom	Mandat / Fonction opérationnelle dans la Société	Date de nomination et d'échéance du mandat	Mandats et fonctions exercés en dehors de la Société et du groupe	Indépendance	Présence en comité
Monsieur Cyrille DAMANY	Président du conseil d'administration	<i>Date de nomination en tant qu'administrateur</i> : 8 juin 2022. <i>Date de nomination en tant que président du conseil d'administration</i> : 8 juin 2022. <i>Renouvelé le 26 juin 2025.</i> <i>Date d'échéance du mandat</i> : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027	<i>Mandats en cours</i> : Aucun	Non	Audit, rémunération
Monsieur Philippe Le RAY	Directeur général Administrateur	<i>Date de nomination en tant qu'administrateur</i> : 8 juin 2022. <i>Renouvelé le 26 juin 2025.</i> <i>Date d'échéance du mandat</i> : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027	<i>Mandats en cours</i> : - Verbeia EURL, Gérant, - Based Algea & Plants (BAP); Directeur Général	Non	Audit, RSE
Monsieur Christian JOUNO	Administrateur	<i>Date de nomination en tant qu'administrateur</i> : 8 juin 2022. <i>Renouvelé le 26 juin 2025.</i> <i>Date d'échéance du mandat</i> : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027	<i>Mandats en cours</i> : - Sarl Chris Project, Gérant - BV Locastone, Gérant - SAS Salidaire, DG	Non	Rémunération RSE
Madame Maude BODIN-VERALDI	Administrateur	<i>Date de nomination en tant qu'administrateur</i> : 8 juin 2022. <i>Renouvelé le 26 juin 2025.</i> <i>Date d'échéance du mandat</i> : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027	<i>Mandats en cours</i> : - Compagnie des Conseils Experts Financiers, Présidente; - Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris (CRCC Paris) – Vice-Présidente Statutaire ; - BV Audit et Conseils : Gérante (holding patrimoniale d'exercice professionnel). <i>Mandats échus au cours des 5 derniers exercices</i> : Sup'Expertise	Oui	Audit, rémunération
Monsieur Alexandre de SELLERS de MORANVILLE	Administrateur	<i>Date de nomination en tant qu'administrateur</i> : 12 juin 2023. <i>Date d'échéance du mandat</i> : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025	<i>Mandats en cours</i> : L'Aurvamede ; SA de Gestion Monsel ; Financière de l'Argentine ; WD Promo ; Waremme Développement ; Diwood ; Selimob ; Val de l'Argentin	Non	Non
Madame Isabelle DURET ADAM	Administrateur	<i>Date de nomination en tant qu'administrateur</i> : 12 juin 2023. <i>Date d'échéance du mandat</i> : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025	<i>Mandats en cours</i> : Aucun	Oui	Non

3.2 CODE DE GOUVERNANCE

Jusqu'au 8 juin 2022, la Société était constituée sous forme de société par actions simplifiée. Dans le cadre de son introduction en bourse, la Société a été transformée, le 8 juin 2022, en société anonyme à conseil d'administration et a adopté de nouvelles règles de gouvernance.

Le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur qui précise notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration et des comités et précise les règles de détermination de la rémunération de leurs membres. Le règlement intérieur du conseil est disponible sur le site de la Société (<https://vinpai.com/fr>).

La Société a choisi de se référer, pour organiser sa gouvernance, au Code Middlenext.

L'évaluation par la Société de la conformité de son organisation aux nouvelles dispositions du Code Middlenext a été réalisée et des premières actions à mener ont été identifiées. Le travail sera poursuivi en 2026.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlenext :

Recommandations du Code Middlenext	Adoptée	Sera Adoptée	En cours de réflexion
Pouvoir de « surveillance »			
R1 - Déontologie des membres du conseil	Oui		
R2 - Conflits d'intérêts	Oui		
R3 - Composition du conseil – Présence de membres indépendants	Oui		
R4 - Information des membres du conseil	Oui		
R5 - Formation des membres du conseil	Non		prévu en 2026 ⁽⁴⁾
R6 - Organisation des réunions du conseil et des comités	Oui		
R7 - Mise en place de comités	Oui		
R8 - Mise en place d'un comité spécialisé sur la responsabilité sociale/sociétale et	Oui		
R9 - Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	Oui		
R10 - Choix de chaque membre du conseil	Oui		
R11 - Durée des mandats des membres du conseil	Oui ⁽²⁾		
R12 - Rémunération des membres du conseil au titre de son mandat	Oui		
R13 - Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Oui		
R14 - Relation avec les actionnaires	Oui		
Pouvoir exécutif			
R15 - Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Oui ⁽³⁾		
R16 - Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Oui		
R17 - Préparation de la succession des « dirigeants »	Non		prévu en 2026 ⁽⁴⁾
R18 - Cumul contrat de travail et mandat social	Oui		
R19 - Indemnités de départ	N/A, pas d'indemnité de		
R20 - Régimes de retraite supplémentaires	N/A, pas de régime de retraite supplémentaire en		
R21 - Stock-options et attribution gratuite d'actions	Oui		
R22 - Revue des points de vigilance	Oui		

- 1) La Société entend étudier la mise en place d'un plan de formation triennal et faire un point chaque année sur son avancement.
- 2) Le conseil d'administration considère que la durée statutaire des mandats est adaptée aux spécificités de la Société, dans les limites fixées par la loi. La durée statutaire des mandats est de trois (3) ans.
- 3) La Société continuera de mener une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique. Les femmes sont représentées à tous les niveaux hiérarchiques. Le conseil d'administration est composé de 4 hommes et 2 femmes. L'équipe de leadership travaillant sous la direction du directeur général est composée de 3 hommes et 3 femmes. Parmi les employés, les femmes représentent 51%.
- 4) Conformément à la recommandation n°17 qui conseille une réflexion régulière de la part du conseil d'administration quant à la succession du dirigeant en exercice, la Société s'assurera

que le conseil d'administration soit vigilant sur la problématique de la succession de l'équipe dirigeante.

- 5) La Société n'a pas attribué à ce jour de stock-options ou d'actions gratuites.
- 6) Le conseil d'administration a procédé à la revue des points de vigilance lors de sa séance du 14 avril 2026. Une revue des points de vigilance par le conseil d'administration aura lieu chaque année.

3.3 CONVENTION CONCLUE ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L.225-37-4 2° du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue entre une filiale de la Société et un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales).

3.4 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital est joint en **Annexe 1**.

Le conseil d'administration

Annexe 1 : Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et usage fait des dites délégations au cours de l'exercice 2025

Délégations consenties par l'assemblée générale du 26 juin 2025			
	Durée/Expiration	Montant	Usage fait par le conseil d'administration de la délégation au cours de l'exercice écoulé
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u></p> <p>(seizième résolution)</p>	<p>26 mois 26 août 2027</p>	<p>Montant nominal de l'augmentation de capital : 504.000 euros*</p> <p>Titres de créances : 30 millions d'euros*</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2025.</p>
<p>Délégation de compétence consenties au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier)</p> <p>(dix-septième résolution)</p>	<p>26 mois 26 août 2027</p>	<p>Montant nominal de l'augmentation de capital : 504.000 euros*</p> <p>Titres de créances : 30 millions d'euros*</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2025.</p>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier</u></p> <p>(dix-huitième résolution)</p>	<p>26 mois 26 août 2027</p>	<p>Montant nominal de l'augmentation de capital : 504.000 euros, sans pouvoir excéder la limite prévue par la réglementation applicable au jour de l'émission*</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2025.</p>

		Titres de créances : 30 millions d'euros*	
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital, dans la limite de 30 % du capital, par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes nommément désignées – délégation au conseil d'administration du pouvoir de les désigner</u></p> <p>(dix-neuvième résolution)</p>	<p>18 mois 26 décembre 2026</p>	<p>Montant nominal de l'augmentation de capital : 504.000 euros, sans pouvoir excéder la limite prévue par la réglementation applicable au jour de l'émission*</p> <p>Titres de créances : 30 millions d'euros*</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2025.</p>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – tout établissement de crédit, tout prestataire de services d'investissement, ainsi que tout fonds d'investissement ou société s'engageant à souscrire ou à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission de valeurs mobilières susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme (y compris, notamment, par l'exercice de bons de souscription d'actions) qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement en fonds propres ou obligataire. <p>(vingtième résolution)</p>	<p>18 mois 26 décembre 2026</p>	<p>Montant nominal de l'augmentation de capital : 504.000 euros*</p> <p>Titres de créances : 30 millions d'euros*</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2025.</p>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées :</p>	<p>18 mois 26 décembre 2026</p>	<p>Montant nominal de l'augmentation de capital : 504.000 euros*</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2025.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - toutes personnes physiques ou morales (en ce compris toutes sociétés), trusts et fonds d'investissement, ou autres véhicules de placement, quelle que soit leur forme (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FPCI, FCPI ou FIP), de droit français ou étranger, actionnaires ou non de la Société, investissant à titre habituel, ou ayant investi (y compris, le cas échéant, sous forme de prêt ou de titres de créances convertibles ou non), au moins un million d'euros au cours des 36 derniers mois, dans les secteurs agroalimentaire, cosmétique, des compléments alimentaires ou des ingrédients d'origine végétale. <p>(vingt-et-unième résolution)</p>		<p>Titres de créances : 30 millions d'euros*</p>	
<p>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes sociétés industrielles, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, actives dans les secteurs agroalimentaire, cosmétique, des compléments alimentaires ou des ingrédients d'origine végétale, directement ou par l'intermédiaire d'une société contrôlée ou par laquelle elles sont contrôlées au sens de l'article L. 233-3 I du Code de commerce, le cas échéant à l'occasion de la conclusion d'un accord commercial ou d'un partenariat avec la Société, - partenaires stratégiques, commerciaux ou financiers de la Société, situés en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat, commerciaux ou de financement avec la Société (ou une filiale), directement ou via une ou plusieurs entités que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce <p>(vingt-deuxième résolution)</p>	<p>18 mois 26 décembre 2026</p>	<p>Montant nominal de l'augmentation de capital : 504.000 euros*</p> <p>Titres de créances : 30 millions d'euros*</p>	<p>Par décision en date du 1^{er} octobre 2025, le directeur général, agissant en vertu de la subdélégation qui lui a été consentie par le conseil d'administration lors de sa séance du 1^{er} octobre 2025, a décidé l'émission, au profit de Camlin Fine Science Ltd, de 3.300 obligations convertibles en actions d'un valeur nominale de 1.000 euros chacune. - cf. rapports complémentaires du conseil d'administration et des commissaires aux comptes. Ces obligations ont été converties, à la date du 31 décembre 2025, en 1.100.000 actions émises au prix de 3 euros l'une.</p>

<p>Délégation au conseil à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des délégations ci-dessus</p> <p>(vingt-troisième résolution)</p>	<p>26 mois 26 août 2027</p>	<p>dans la limite de 15 % de l'émission initiale</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2025</p>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital par <u>incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</u></p> <p>(vingt-cinquième résolution)</p>	<p>26 mois 26 août 2027</p>	<p>20.000 euros</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2025.</p>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, à titre gratuit, de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</u> au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminée :</p> <p>- salariés ou dirigeants sociaux soumis au régime fiscal des salariés (président, directeur général et directeur général délégué) ou membres du conseil d'administration de la Société et des sociétés dont la Société détient au moins 75 % du capital ou des droits de vote, en fonction à la date d'attribution des BSPCE ou tout éligible en vertu des dispositions applicables à la date d'attribution des BSPCE</p> <p>(vingt-sixième résolution)</p>	<p>18 mois 26 décembre 2026</p>	<p>20.000 euros**</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2025.</p>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</u> au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminée :</p>	<p>18 mois 26 décembre 2026</p>	<p>20.000 euros**</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2025.</p>

<p>(i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services, de financement ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou qui viendrait à être mis en place par le conseil d'administration n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (vi) personnes mises à disposition de la Société ou de l'une de ses filiales dans le cadre d'un portage salarial par des sociétés de portage</p> <p>(vingt-septième résolution)</p>			
---	--	--	--

* Montants non cumulatifs – Montant s'imputant sur le plafond global commun à toutes les délégations consenties le 26 juin 2025 – Augmentations de capital : 504.000 euros – Titres de créance : 30 millions d'euros.

** Montants non cumulatifs – Montant s'imputant sur le plafond global commun aux délégations à l'effet d'émettre des BSPCE, BSA, options et actions gratuites consenties le 26 juin 2025 fixé à 20.000 euros.

4. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VINPAI POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025 ETABLIS SELON LE REFERENTIEL FRANÇAIS

BILAN - ACTIF

Description	2025			2024
	Brut	Amort/Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Immobilisations Incorporelles	4 627 947	1 155 181	3 472 766	3 531 843
<i>Frais de recherche et de développement</i>	2 566 251	1 119 557	1 446 694	908 596
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 773 581	35 625	1 737 956	1 755 173
<i>Immobilisations incor en cours</i>	288 115	-	288 115	868 074
Immobilisations Corporelles	2 634 874	1 608 699	1 026 174	1 177 120
<i>Terrains</i>	-	-	-	-
<i>Constructions, Installations Generales</i>	-	-	-	-
<i>Installations techniques</i>	1 491 668	1 231 147	260 521	360 263
<i>Materiel de transport</i>	-	-	-	-
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	692 989	377 553	315 437	390 005
<i>Immobilisations en cours</i>	450 217	-	450 217	426 851
<i>Avances et acomptes</i>	-	-	-	-
Immobilisations Financières (1)	1 509 593	1 106 208	403 386	1 189 820
<i>Titres de participation</i>	1 102 559	1 102 559	-	1 008 820
<i>Autres titres immobilisés</i>	-	-	-	-
<i>Prêts</i>	-	-	-	-
<i>Autres immobilisations financières</i>	407 034	3 648	403 386	180 999
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	8 772 414	3 870 088	4 902 326	5 898 783
Stocks et en-cours	2 004 038	101 487	1 902 551	1 365 608
<i>Stocks Matieres premieres</i>	782 472	101 487	680 985	838 129
<i>Stocks Negoce</i>	770 885	-	770 885	44 151
<i>Stocks Consommables</i>	174 093	-	174 093	175 592
<i>Stocks en cours de fabrication</i>	-	-	-	1 714
<i>Stocks de produits finis</i>	154 762	-	154 762	192 849
<i>Avances et acomptes versés</i>	121 826	-	121 826	113 174
Créances (2)	3 072 602	2 236 783	835 818	2 301 347
<i>Clients et comptes rattachés</i>	1 002 735	754 631	248 104	709 194
<i>Autres créances</i>	1 958 191	1 482 153	476 038	1 492 700
<i>Charges constatées d'avance</i>	111 676	-	111 676	99 453
Valeurs mobilières de placement	488 094	-	488 094	736 241
<i>Actions propres</i>	-	-	-	-
<i>Autres titres</i>	-	-	-	-
<i>Disponibilités</i>	488 094	-	488 094	736 241
ACTIF CIRCULANT	5 564 734	2 338 270	3 226 463	4 403 196
<i>Charges a repartir s/plusieurs exercices</i>	3 389	-	3 389	11 965
<i>Ecart de conversion actif</i>	39 735	-	39 735	3 787
COMPTES DE REGULARISATION	43 124	-	43 124	15 752
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	14 380 271	6 208 358	8 171 913	10 317 730
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>	407 034	3 648	403 386	180 999
<i>(2) Dont à moins d'un an</i>	891 243	-	891 243	1 214 905

BILAN - PASSIF

Description	2025	2024
<i>Capital social</i>	456 142	346 142
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport</i>	2 869 891	2 112 732
Réserves		
<i>Réserve légale</i>	5 792	5 792
<i>Réserves réglementées</i>	-	-
<i>Autres réserves</i>	-	-
<i>Report à nouveau</i>	- 805 743	-
<i>RESULTAT DE L'EXERCICE</i>	- 4 858 954	- 2 918 475
<i>Provisions réglementées</i>	-	-
CAPITAUX PROPRES	- 2 332 873	- 453 809
<i>Provisions pour risques</i>	39 735	357 810
<i>Provisions pour charges</i>	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39 735	357 810
<i>Emprunts et dettes auprès des étb de crédit</i>	1 826 592	4 198 586
<i>Emprunts et dettes financières diverses (2)</i>	3 255 931	3 220 584
<i>Avances et acomptes recus</i>	1 408 188	45 756
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	3 307 164	2 217 697
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	591 957	595 556
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	-	-
<i>Autres dettes</i>	74 161	63 019
<i>Produits constatés d'avance</i>	-	62 240
DETTES (1)	10 463 994	10 403 437
<i>Ecart de conversion passif</i>	1 057	10 292
TOTAL GENERAL DU PASSIF	8 171 913	10 317 730
<i>(1) dont à moins d'un an</i>	9 273 060	8 475 424
<i>(2) dont emprunts participatifs</i>	-	-

EUROS

COMPTE DE RESULTAT

Description	31/12/2025		31/12/2024		Variation	Var %
Ventes de marchandises	823 946		719 767		104 179	14%
Production vendue (B & S)	9 386 324		8 436 951		949 373	11%
Chiffre d'affaires	10 210 270		9 156 718		1 053 552	12%
Variation de stocks	(39 801)		(45 813)		6 012	-13%
Production immobilisée	288 115		355 420		(67 305)	-19%
Subvention d'exploitation	121 443		5 333		116 110	2177%
Transferts de charges	0		62 220		(62 220)	-100%
Reprises de provisions d'exploitation	388 177		20 591		367 586	1785%
Autres produits	4 780		14 681		(9 900)	-67%
					0	
Produits d'exploitation	10 972 984		9 569 150		1 403 834	15%
Achats de marchandises et variations de stocks	6 341 775	62%	5 299 063	58%	1 042 712	20%
Achats et autres charges externes	3 390 436	33%	3 565 934	39%	(175 499)	-5%
Salaire et traitements	1 623 728	16%	1 823 892	20%	(200 164)	-11%
Charges sociales	632 890	6%	674 418	7%	(41 528)	-6%
Autres charges de personnels	0	0%	0	0%	0	0%
EBITDA	(1 530 244)		(1 834 761)		304 517	-17%
Impôts et taxes	34 886	0%	53 453	1%	(18 567)	-35%
Dotations aux amortissements sur immob.	587 484	6%	490 609	5%	96 875	20%
Dotations aux provisions sur actif circulant	388 155	4%	23 478	0%	364 677	1553%
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0%	0	0%	0	0%
Autres charges	176 552	2%	147 124	2%	29 428	20%
Charges d'exploitation	13 175 905		12 077 972		1 097 934	9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 202 921)		(2 508 822)		305 901	-12%
Produits financiers de participations	57 776		37 642		20 134	53%
Produits des autres valeurs mobilières	191		492		(301)	-61%
Autres intérêts & produits assimilés	0		0		0	0%
Reprises de provisions financières	50 300		11 560		38 739	335%
Gains de change	24 180		6 979		17 200	246%
Produits financiers	132 446		56 674		75 773	134%
Dotations aux amortissements et provisions fi	2 580 870		3 787		2 577 083	68058%
Intérêts et charges assimilées	279 620		395 205		(115 585)	-29%
Pertes de change	35 814		16 811		19 003	113%
Charges financières	2 896 304		415 803		2 480 501	597%
RESULTAT FINANCIER	(2 763 857)		(359 130)		(2 404 728)	670%

RESULTAT COURANT	(4 966 778)	(2 867 951)	(2 098 827)	73%
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	0	0	(0)	-100%
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>	0	7 390	(7 390)	
<i>Reprises de provisions et transferts de charges ex</i>	0	168 067	(168 067)	
Produits exceptionnels	0	175 457	(175 457)	-100%
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	0	14 285	(14 285)	-100%
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	0	28 589	(28 589)	-100%
<i>Dotations aux amortissements et provisions ex</i>	0	339 529	(339 529)	
Charges exceptionnelles	0	382 403	(382 403)	-100%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	(206 946)	206 946	-100%
RESULTAT BRUT AVANT IMPOT	(4 966 778)	(3 074 898)	(1 891 880)	62%
PARTICIPATION DES SALARIES	0	0	0	
CIR	(107 824)	(156 423)	48 599	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0	0	
RESULTAT NET	(4 858 954)	(2 918 475)	(1 940 479)	66%

Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2025	%	31/12/2024	%	Variation	%
Ventes de marchandises	823 946	100%	719 767	100%	104 179	14%
Coût achat marchandises vendues	-506 614	-61%	254 044	35%	-760 658	-299%
Marge commerciale	1 330 560	161%	465 723	65%	864 837	186%
Production vendue	9 386 324	100%	8 436 951	100%	949 373	11%
Production stockée	-39 801	0%	-45 813	0%	6 012	-13%
Production immobilisée	288 115	3%	355 420	4%	-67 305	-19%
Consommation de matières et sous traitance	6 945 626	74%	5 187 861	55%	1 757 764	34%
Marge de production	2 689 012	29%	3 558 697	38%	-869 684	-24%
Chiffres d'affaires H.T.	10 210 270	100%	9 156 718	100%	1 053 552	12%
Marge brute globale	4 019 572	39%	4 024 420	44%	-4 848	0%
Autres achats et charges externes	3 293 199	32%	3 423 091	37%	-129 893	-4%
Valeur ajoutée	726 374	7%	601 329	7%	125 045	21%
Subventions d'exploitation	121 443	1%	5 333	0%	116 110	2177%
Impôts, taxes et versements assimilés	34 886	0%	53 453	1%	-18 567	-35%
Charges sociales du personnel	2 256 618	22%	2 498 310	27%	-241 692	-10%
Excédent brut d'exploitation	-1 443 687	-14%	-1 945 102	-21%	501 415	-26%
Reprises sur charges et transferts	388 177	4%	82 811	1%	305 366	369%
Autres produits	4 780	0%	14 681		-9 900	-67%
Dotations aux amortissements et provisions	975 639	10%	514 088	6%	461 551	90%
Autres charges	176 552	2%	147 124	2%	29 428	20%
Résultat d'exploitation	-2 202 921	-22%	-2 508 822	-27%	305 901	-12%
Quote-part de résultat en commun						
Produits financiers	132 446	1%	56 674	1%	75 773	134%
Charges financières	2 896 304	28%	415 803	5%	2 480 501	597%
Résultat courant avant impôts	-4 966 778	-49%	-2 867 951	-31%	-2 098 827	73%
Produits exceptionnels	0	0%	175 457	2%	-175 457	-100%
Charges exceptionnelles	0	0%	382 403	4%	-382 403	-100%
Résultat exceptionnel	0	0%	-206 946	-2%	206 946	-100%
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-107 824	-1%	-156 423	-2%	48 599	-31%
Résultat de l'exercice	-4 858 954	-48%	-2 918 475	-32%	-1 940 479	66%

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en K €)**2025**

Résultat net	-4 859
- /+ Variation des provisions et amortissements	3 107
- Quotes de part de subventions virées au compte de résultat	0
- /+ Plus/Moins-values de cession	0
- /+ Produits ou charges sans effet sur la trésorerie	-288
= Capacité d'autofinancement	-2 040
Variation du besoin en fonds de roulement	1 775
FLUX DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION	-264
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-60
+/- Variation des immobilisations financières	-226
FLUX DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT	-286
Obligations convertibles CAMLIN	3 300
Frais imputés sur la prime d'émission	-320
Dividendes versés	0
Variation des subventions d'investissement	0
Variation des comptes courants	-306
Variation des emprunts	-2 372
FLUX DE TRESORERIE GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT	302
VARIATION DE FLUX DE TRESORERIE	-248
TRESORERIE D'OUVERTURE	736
TRESORERIE DE CLOTURE	488
VARIATION DE FLUX DE TRESORERIE	-248

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CARMYN
3, rue de Logelbach
75017 Paris
S.A.S. au capital de 593 750€
789 954 161 R.C.S. PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes cedex 2

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Bretagne
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

VINPAI
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société VINPAI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VINPAI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes, Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels, qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels



Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Les Commissaire aux Comptes

A Paris et Rennes, le 30 avril 2026,

<i>CARMYN</i>	<i>ERNST & YOUNG Audit</i>
	
<i>Matthieu MORTKOWITCH</i>	<i>Guillaume RONCO</i>

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Annexe
VINPAI
31/12/2025

6 PARC D'ACTIVITE DE LA FOUÉE
56130 SAINT-DOLAY

Situation au 31/12/2025

Sommaire

1. Activité.....	4
2. Faits caractéristiques de la période.....	4
3. Principes, règles et méthodes comptables	7
A. Actif immobilisé.....	7
Frais de recherche et de développement	7
Fonds commercial.....	8
Immobilisations financières.....	8
Amortissements de l'actif immobilisé.....	8
B. Actif circulant.....	8
Stocks et en-cours	9
Créances clients.....	9
Disponibilités.....	9
C. Opérations en devises.....	9
D. Provisions.....	9
E. Changements de méthode	9
F. Evènements postérieurs à la clôture	10
G. Continuité d'exploitation	10
4. Informations relatives aux postes du bilan	11
A. Etat de l'actif immobilisé (brut) et des amortissements.....	11
B. Fonds de commerce.....	13
C. Informations relatives aux filiales et participations.....	13
D. Autres informations sur l'actif.....	14
Tableau des dépréciations de l'actif circulant.....	14
Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice.....	14
Produits à recevoir	15
Charges à répartir sur plusieurs exercices	15
Écarts de conversion actif	15
E. Passif.....	16
Capitaux propres.....	16
Provision pour risques et charges	16
Emprunts	17
Autres informations sur le passif	18
5. Informations relatives aux postes du compte de résultat	20

Annexe page 2



Situation au 31/12/2025

A.	Ventilation du chiffre d'affaires.....	20
B.	Autres informations sur les charges et les produits d'exploitation et financiers.....	20
	Rémunération des commissaires aux comptes	20
	Charges et produits financiers concernant les entreprises liées	21
C.	Charges et produits exceptionnels	21
D.	Informations sur les dirigeants	21
E.	Transactions avec des parties liées	21
F.	Effectifs.....	22
6.	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	23
	A. Engagements financiers donnés et reçus	23
	B. Engagements de retraites et avantages assimilés.....	23
	C. Engagements pris en matière de crédit-bail.....	24

Annexe page 3

1. Activité

SA VINPAI (ci-après la « Société ») conçoit, fabrique et commercialise des ingrédients fonctionnels à base de matières premières végétales terrestres et d'algues, sous forme d'assemblages et d'homogénéisation technique en poudre, dits « Prémix », destinés aux industries agroalimentaires et cosmétiques, à la supplémentation nutritionnelle et aux dispositifs médicaux, et ce, dans le monde entier.

2. Faits caractéristiques de la période

Sur l'ensemble de l'année Vinpai a enregistré un chiffre d'affaires de 10 210K€ (+12% par rapport à la même période de 2024) avec un mix d'activité sectoriel restant inchangé, l'agroalimentaire représentant plus de 83% du chiffre d'affaires total réalisé.

Le 24 février 2025, la Société a annoncé la signature d'un protocole d'accord en vue de l'acquisition d'une participation majoritaire dans son capital par Camlin Fine Science Limited (CFSL) :

- ✓ Camlin Fine Science Limited (CFSL) et certains actionnaires significatifs de Vinpai, dont ses fondateurs, ont signé un protocole d'accord en vue de l'acquisition par CFSL d'une participation majoritaire au capital de Vinpai (l'« Acquisition de Bloc »).
 - Cette acquisition est rémunérée en actions ordinaires nouvelles de CFSL.
 - Le prix retenu par action Vinpai est de 3,60€. Ce prix, issu d'un accord mutuel entre CFSL et les actionnaires vendeurs, n'a fait l'objet d'aucun ajustement.
 - La Société et CFSL ont finalisé de l'Acquisition du Bloc le 27 novembre 2025.

- ✓ Concomitamment à la signature du protocole, CSFL a accepté de financer Vinpai pour un montant de 3,3 M€ via la souscription d'obligations convertibles en actions nouvelles de Vinpai.

- ✓ Après la réalisation de l'Acquisition du Bloc et de la conversion de l'intégralité des Obligations Convertibles en actions Vinpai, CFSL détient 83,32% du capital social et 80,33% des droits de vote de la Société. CFSL franchit le seuil de 50% du capital social et des droits de vote de Vinpai et sera par conséquent tenue de déposer une offre publique d'achat simplifiée en numéraire sur le solde des actions de Vinpai à un prix de 3,60€ par action.

La Société a procédé le 31 décembre 2025 à une augmentation de capital d'un montant brut de 110.000 euros par conversion de la dette obligataire souscrite par CAMLIN Fine Science, actionnaire majoritaire de la société à la date de conversion.

Pour faire face à ses besoins de trésorerie, la Société a bénéficié, au cours de l'exercice 2025, de la part de certains de ses actionnaires d'avances en compte courant. Le montant de ces comptes courants (capital et intérêts dus) s'élevait à 3,4M€ à la fin de l'exercice 2025.

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var	Var %	Renvoie
Chiffre d'affaires net	10 210	9 157	1 054	11,5%	
Achats de marchandises et mat. Prem.	-6 342	-5 299	-1 043	19,7%	
Production stockée ou immobilisée	288	355	-67	-18,9%	
Marge brute	4 157	4 213	-56	-1,3%	(1)
<i>Taux de MB</i>	<i>40,7%</i>	<i>46,0%</i>	<i>-5,4%</i>		
Autres produits d'exploitation	-35	31	-66	-212,7%	
Autres achats et charges externes	-3 390	-3 566	175	-4,9%	(2)
Impôts, taxes et versements assimilés	-35	-53	19	-34,7%	
Salaires et traitements	-1 624	-1 824	200	-11,0%	(3)
Charges sociales	-633	-674	42	-6,2%	
Dotations aux amortissements et aux provisions	-976	-514	-462	89,8%	
Reprises des provisions et transferts de charges	388	21	368	0,0%	
Subventions d'exploitation	121	5	116	0,0%	
Autres charges d'exploitation	-177	-147	-29	20,0%	
Résultat d'exploitation	-2 203	-2 509	306	-12,2%	
<i>Taux de REX</i>	<i>-21,6%</i>	<i>-27,4%</i>	<i>29,0%</i>		
Produits financiers	82	45	37	82,1%	
Reprises financières	50	12	39	0,0%	
Charges financières	-315	-412	97	-23,4%	
Dotations financières	-2 581	-4	-2 577	68058,2%	(4)
Résultat financier	-2 764	-359	-2 405	669,6%	
Résultat courant avant impôt	-4 967	-2 868	-2 099	73,2%	
<i>Taux RCAI</i>	<i>-48,6%</i>	<i>-31,3%</i>	<i>-199,2%</i>		
Produits exceptionnels	0	7	-7	-100,0%	
Reprises exceptionnelles	0	168	-168	-100,0%	
Charges exceptionnelles	0	-43	43	-100,0%	
Dotations exceptionnelles	0	-340	340	0,0%	
Résultat exceptionnel	0	-207	207	-100,0%	
Participation des salariés	0	0	0		
Impôts sur les bénéfices	108	156	-49	-31,1%	
Résultat net	-4 859	-2 918	-1 940	66,5%	

Renvoi :

Nous expliquons ci-dessous les principales variations au compte de résultat depuis le 31.12.2025 :

- (1) Le taux de marge brute est en baisse malgré la hausse du chiffre d'affaires, principalement en raison d'un mix produits défavorable, caractérisé par une progression plus marquée des ventes de produits à fort volume mais à moindre valeur ajoutée, ainsi que par une augmentation du coût des matières premières.
- (2) Les Autres Achats et Charges Externes diminuent de 175k€ passant de 3 566k€ à 3 390k€ soit une diminution de 5 %. Les variations s'expliquent principalement par :
 - o Des frais de déplacements et de marketing moins importants,
 - o Des frais financiers mieux maîtrisés du financement des factures de l'un de nos clients importants
- (3) Les salaires et traitements sont en diminution de 242 K€ lien avec la diminution des ETP (-4) entre 2024 et 2025.
- (4) Il convient de noter la comptabilisation de provisions complémentaires, une provision sur les titres, ainsi qu'une provision sur le compte courant de la filiale BAP. Ces éléments ont un impact significatif sur le résultat de l'exercice.

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en conformité avec les règles et méthodes découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Les états financiers ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, tel que modifié par les règlements ultérieurs, notamment les règlements n° 2016-07 du 4 novembre 2016 et n° 2022-06 du 4 novembre 2022, applicables à la clôture de l'exercice.

Les principaux reclassements opérés sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Postes du bilan (système de base)	31/12/2025	31/12/2024 Reclassés selon les nouvelles règles	31/12/2024
Bilan actif :	8 171 913		10 317 730
Bilan passif :	8 171 913		10 317 730
Compte de résultat :			
Produits d'Exploitation	10 972 984	9 744 607	9 569 150
Produits Exceptionnels	-	-	175 457
Charges d'Exploitation	13 175 905	12 460 375	12 077 972
Charges Exceptionnels	-	-	382 403

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A. Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Frais de recherche et de développement

Les dépenses engagées sont inscrites en immobilisations, dès lors que la Société estime que les projets correspondants respectent les 6 critères d'activation suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des projets en vue de la mise en vente des produits développés ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser dans la conception des produits vendus ;
- La capacité à utiliser ou vendre les projets ;
- La capacité des projets à générer des avantages économiques futurs ;
- La disponibilité des ressources (techniques, financières, etc.) appropriées pour achever le développement des projets et de les utiliser et/ou les vendre ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables aux projets

Les dépenses engagées correspondent au coût des temps passés par les équipes internes et aux factures des prestataires externes. Pendant l'exécution du projet, les coûts cumulés sont enregistrés comme production immobilisée en cours. A la finalisation du projet, le montant est reversé en totalité au poste "Frais de développement". Ils sont amortis sur une durée de 7 ans.

La durée d'amortissement choisie de 7 ans correspond à la durée théorique de la commercialisation des produits issus des projets de développement.

Dans l'éventualité où le projet n'aboutirait pas, ou encore s'ils s'avérait que la commercialisation ne permettait pas de couvrir les coûts engagés, ceux-ci seraient immédiatement annulés ou dépréciés.

Fonds commercial

Les fonds de commerce sont évalués au coût d'acquisition incluant les coûts accessoires.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC N°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de ses fonds commerciaux n'est pas limité dans le temps.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.

Dans le cadre du contrat de liquidité la valorisation conformément au plan comptable général est en méthode FIFO.

Amortissements de l'actif immobilisé

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Constructions et aménagements des constructions : 10 à 50 ans
- Installations techniques, matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans
- Frais de R&D : 7 ans

B. Actif circulant

Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, qui comprend les matières premières et consommables.

En revanche, le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée sur les articles sans mouvements sur l'exercice. Elle est égale à 10% de la valeur brute au bout d'un an ; 25% au bout de 2 ans et 75% au bout de 3 ans. Chaque année, dans le cadre de l'inventaire, est effectuée une mise au rebut des articles qui sont destinés à être détruits.

Créances clients

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La règle retenue par la Société, hors cas exceptionnel, est la suivante :

- 25% pour les créances ayant une antériorité > 1 an
- 50% pour les créances ayant une antériorité > 2 ans
- 100% pour les créances ayant une antériorité > 3 ans

Lorsque la Société bénéficie d'une couverture d'assurance-crédit, la provision pour dépréciation est calculée nette de l'indemnisation à recevoir.

Disponibilités

Les disponibilités sont enregistrées pour leur valeur nominale.

C. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrées pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

D. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent.

E. Changements de méthode

Aucun changement notable de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de la période.

F. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

G. Continuité d'exploitation

La réalisation des objectifs commerciaux et financiers pour 2026 ne nécessite pas d'investissements complémentaires significatifs.

La Société a reçu l'assurance que le groupe CAMLIN Fine Science Limited, actionnaire majoritaire, lui apportera le fonds de roulement nécessaire pour permettre de poursuivre ses activités conformément au principe de continuité d'exploitation.

La progression du chiffre d'affaires, une structure de coûts fixes quasi-constante et un contrôle des coûts rigoureux devraient permettre à la société d'atteindre un résultat d'exploitation positif.

L'objectif du business plan demeure inchangé par rapport à notre dernière communication, avec un objectif de 16 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2026 avec un EBITDA de 10%.

4. Informations relatives aux postes du bilan

A. Etat de l'actif immobilisé (brut) et des amortissements

	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Frais de recherches et developpement	1 698 177	868 074		2 566 251
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 641 655	288 115	868 074	2 061 696
Total des autres immobilisations incorporelles	4 339 832	1 156 189	868 074	4 627 947
Terrains				0
Construction sur sol propre				0
Construction sur sol d'autrui				0
Ins. gales, agencts et am. des constructions				0
Ins. Techniques, materiel et outillage industriels	1 453 961	37 707		1 491 668
Ins. Générales, agencements, aménagements divers	630 264	0		630 264
Matériel de transport				0
Matériel de bureau et mobilier informatique	63 807	5 905	6 987	62 725
Emballages récupérables et divers				0
Immobilisation corporelles en cours	426 851	23 365		450 217
Total des immobilisations corporelles	2 574 883	66 977	6 987	2 634 874
Participations évaluées par équivalence				0
Autres participations	1 102 559			1 102 559
Autres titres immobilisés	122 152		22 789	99 363
Prêts et autres immobilisations financières	58 847	248 823		307 671
Total des immobilisations financières	1 283 559	248 823	22 789	1 509 593
Total	8 198 274	1 471 990	897 850	8 772 413

Au 31 décembre 2025, aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte en dehors des actions négociées aux fins notamment d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

Annexe page 12

Au 31 décembre 2025, VINPAI détient 26.736 actions de son propre capital (0,59%)

2025		
	Achats	Ventes
Nombre de transactions	343	343
Quantité de titres négociés	7 722	10 044
Capitaux négociés	25 685,23	34 086,42
Cours moyen	3,3262	3,3937

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I	7	L	789 581	329 976		1 119 557
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	3	L	18 408	17 217		35 625
Terrains						0
Constructions						0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6	L	1 093 698	137 449		1 231 147
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements divers	10	259 111	65 864		324 974
	Matériel de transport					0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	3	44 955	9 737	2 113	52 578
	Emballages récupérables et divers					0
TOTAL III			1 397 763	213 049	2 113	1 608 699
TOTAL GENERAL			2 205 752	560 242	2 113	2 763 881

B. Fonds de commerce

Fonds de commerce IFS : Ce fonds de commerce acquis en juin 2020, a constitué la base de l'activité Arômes de la société.

Un impairement test a été réalisé à la clôture 31 décembre 2025 sur le fonds de commerce IFS, selon une approche basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

L'impairement test n'a pas mis en évidence la nécessité de constater une dépréciation sur le fonds de commerce IFS.

C. Informations relatives aux filiales et participations

SAS BASED ALGAE & PLANTS

Libellés	Début d'exercice Au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice Au 31/12/2025
Capital	316 000			316 000
Réserves, primes et écarts	100			100
Report à nouveau	-535 324	-753 401	0	-1 288 724
Résultat	-755 220	-282 606	-755 220	-282 606
CAPITAUX PROPRES	-974 443	-1 036 007	-755 220	-1 255 231

Les données figurant dans le tableau ci-dessus concernent l'exercice 2025.

BAP est une filiale à 100% de Vinpai. Cette société abrite les activités de vente de compléments alimentaires sous la marque Aromalogie. Sur l'exercice 2025 la totalité de la valeur a été provisionnée.

Par ailleurs, la Société détient toujours une participation de 6,45% dans le capital de son partenaire commercial Algérien, la SARL Fromagerie ProCheese à la suite d'une opération de conversion d'une partie des créances clients pour un montant de 180 k€ en avril 2023. Cette immobilisation financière a été dépréciée à hauteur de 50% sur l'exercice 2023, le solde a été provisionné sur l'exercice 2025.

D. Autres informations sur l'actif

Tableau des dépréciations de l'actif circulant

SITUATIONS ET MOUVEMENTS				
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	14 773	86 714		101 487
Créances	468 677	286 668	714	754 631
Autres	0	1 482 153		1 482 153
TOTAL	483 450	1 855 535	714	2 338 270

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières		307 671	307 671	
Clients douteux ou litigieux		756 981		756 981
Autres créances clients		245 754	245 754	
Personnel et comptes rattachés		4 850	4 850	
Etats et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée	172 820	172 820	
	Autres impôts, taxes et versements			
	Divers	108 657	108 657	
Groupe et associés		1 424 378	341 121	1 083 257
Débiteurs divers		369 312	363 585	5 727
Charges constatées d'avance		111 676	111 676	
TOTAL		3 502 098	1 656 134	1 845 965

Produits à recevoir

Libellés	Montant
Intérêts courus	
Autres Produits	
Factures à établir	0
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	
Personnel	
Sécurité sociale	
Etat	108 657
TOTAL	108 657

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Libellés	Montant
Frais d'émission des emprunts	3 389
TOTAL	3 389

Conformément à l'option comptable, les frais liés à l'émission des différents emprunts sont répartis sur la durée des emprunts, soit de 1 à 7 ans.

Écarts de conversion actif

Nature	Montant		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Opérations en devise	39 735	0	0

Pour la situation close au 31 décembre 2025, une provision pour perte de change a été enregistrée pour 39 735 €.

La société vend principalement en euros, à l'exception du continent américain où elle vend en dollars américains. Le risque de change est partiellement couvert pour les achats effectués en dollars américains.

L'écart de conversion, qui résulte de l'actualisation des dettes et créances en devises sans couverture, est inscrit en comptes de régularisation à l'actif s'il s'agit d'une perte latente, et donne lieu à l'inscription d'une provision pour perte de change.

E. Passif

Capitaux propres

Le capital social est composé de 4 561 415 parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 euro.

Variation des capitaux propres :

Libellés	Début d'exercice Au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice Au 31/12/2025
Capital	346 142	110 000		456 142
Réserves, primes et écarts	2 118 524	3 456 973	2 699 815	2 875 682
Report à nouveau	0	2 112 732	2 918 475	-805 742
Résultat	-2 918 475	-4 858 954	-2 918 475	-4 858 954
Subventions d'investissement				0
Provisions réglementées				0
TOTAL	-453 809	820 752	2 699 815	-2 332 873

Sur l'exercice 2025, la Société a réalisé une augmentation de capital pour 110 k€.

Provision pour risques et charges

Libellés	Début d'exercice Au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice Au 31/12/2025
Provision pour litiges	91 306		91 306	0
Provisions pour pertes de change	3 787	39 735	3 787	39 735
Autres provisions pour risques	262 718		262 718	0
TOTAL	357 810	39 735	357 810	39 735

Les pertes latentes de change afférentes aux opérations libellées en devises donnent lieu à la constitution de provisions pour risques, conformément aux principes comptables en vigueur.

Les autres provisions concernent une provision pour risque pays, constituée en raison de la dégradation du contexte géopolitique entre la France et l'Algérie, et destinée à couvrir le risque de non-recouvrement des créances détenues par la société. Cette provision a été comptabilisée au titre de l'exercice 2024.

Au cours de l'exercice 2025, les créances clients ainsi que les titres de participation concernés ont fait l'objet d'une dépréciation intégrale, à hauteur de 100 % de leur valeur comptable.

Emprunts

Mouvements sur les emprunts :

Libellés	Début d'exercice Au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice Au 31/12/2025
Emprunts obligataires	400 000	3 300 000	3 700 000	0
Emprunts auprès des étb de crédit	3 470 866	0	1 783 917	1 686 949
Emprunt assurance prospection BPI	201 001		91 000	110 001
Intérêts courus	126 719	29 643	126 719	29 643
TOTAL	4 198 586	3 329 643	5 701 636	1 826 592

Autres informations sur le passif

- Etat des échéances des dettes au 31 décembre 2025

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

ETAT DES DETTES		Montant brut	a 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires		27 395	27 395		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	A 1 an max de l'origine	100 000	100 000		
	A plus d'1 an à l'origine	1 589 197	794 280	794 917	
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		3 307 164	3 307 164		
Personnel et comptes rattachés		418 767	418 767		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		149 119	149 119		
Etats et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	0	0		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts et taxes	24 070	24 070		
Groupe et associés		3 255 931	3 255 931		
Autres dettes		1 482 349	1 482 349		
Produits constatés d'avance		0	0		
TOTAL		10 353 993	9 559 076	794 917	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice					3 300 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice					5 574 917

- Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	164 366
Charges (y compris RTT, Repos)	
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	29 643
Dettes part. groupes	
Dettes part. hors groupes	
Dettes sociétés en participation	
Fournisseurs	
Associés	92 212
Banques	
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	259 473
RRR à accorder, avoirs à établir	
Participation des salariés	
Personnel	
Organismes sociaux	26 946
Autres charges fiscales	17 072
Divers	
TOTAL	589 713

- Ecart de conversion passifs

Nature	Montant		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Opérations en devise	1 057	0	0

L'écart de conversion qui résulte de l'actualisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation au passif s'il s'agit d'un profit latent.

5. Informations relatives aux postes du compte de résultat

A. Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par BU	2025	2024
Food	9 327 363	7 599 104
Cosmétique - nutraceutique	882 907	1 557 836
TOTAL	10 210 270	9 156 940

Chiffre d'affaires par zone géographique	2025	2024
France	2 214 334	2 641 180
Europe (hors France)	672 505	677 226
MEA	6 086 785	4 654 054
APAC	227 832	169 792
Amériques	1 008 814	1 014 637
TOTAL	10 210 270	9 156 889

(*) Le chiffre d'affaires Moyen Orient de la période inclut le chiffre d'affaires avec un distributeur français chargé de la distribution des produits sur la zone Maghreb

B. Autres informations sur les charges et les produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Nature	2025
Dont RL 30.06	5 800
Dont audit	26 614
Dont revue prospectus	3 600
Dont revue du bilan d'ouverture 30.11	9 000
Dont Transisiton IFRS	6 000
Dont Reporting groupe	2 000
TOTAL	53 014

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

Ces montants correspondent au calcul des intérêts de compte courant au 31 décembre 2025.

Le taux d'intérêt appliqué est de 5.75%

Opérations de l'exercice	Charges financières	Produits financiers
Total	2 896 304	132 445
Dont entreprises liées	2 896 304	132 445

Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Nature de l'immobilisation	Valeur d'acquisition	Amortissement	Valeur nette comptable	Valeur cédée
Meubles ilot + Placards	6 987	2 113	4 873	2 090

C. Charges et produits exceptionnels

Détail du résultat exceptionnel :

Opérations de l'exercice	Charges	Produits
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	
Autres charges	0	
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	0	0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0
Reprises de provisions et transferts de charges ex		0
TOTAL	0	0

D. Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes de direction n'ont pas été communiquées. Cela reviendrait à révéler leur rémunération individuelle.

E. Transactions avec des parties liées

Aucune transaction significative ou à des conditions différentes de celles du marché n'a été conclue avec une partie.

F. Effectifs

Effectif moyen du personnel en ETP : 39 personnes au 31 décembre 2025.

Categories	Effectif moyen employé
Cadres	12
Agents de maîtrise et techniciens	11
Employés	7
Ouvriers	9
TOTAL	39

6. Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

A. Engagements financiers donnés et reçus

En milliers d'euros

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Garanties internationales		80
Caution BPI		130
Garanties de l'Etat sur PGE		214
Engagement en matière de pension ou d'indemnités assimilées	25	
Nantissement de fonds de commerce / Garantie Dirigeant		
Engagement Crédit-Bail (redevances+ valeurs résiduelles)	644	
Total	669	424

B. Engagements de retraites et avantages assimilés

La convention collective de l'entreprise VINPAI, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2023 s'élève à 25 195 euros.

Le calcul a été réalisé avec les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3,79 %
- Le taux de rotation retenu est :
 - o 2,90% Constant pour la catégorie : Employés
 - o 2,90% Constant pour la catégorie : OUVRIERS
 - o 21,76% Constant pour la catégorie : Cadres
 - o 0 % pour la catégorie : CADRE DIRIGEANT
 - o 2,90% Constant pour la catégorie : ETAM

Annexe page 24

- Le taux de charges sociales patronales est :
 - o 35.21 % pour la catégorie : Employés
 - o 35.21 % pour la catégorie : OUVRIERS
 - o 35.21 % pour la catégorie : Cadres
 - o 35.21 % pour la catégorie : CADRE DIRIGEANT
 - o 35.21 % pour la catégorie : ETAM
- Evolution des salaires : 1 % par an (cadres et non cadres)
- Table de mortalité : INSEE 2020-2022

C. Engagements pris en matière de crédit-bail

En K €	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Total
Valeur d'origine			1411	1411
Amortissement :				
Cumuls exercices antérieurs			768	768
Dotation de l'exercice			283	283
Total	0	0	1051	1051
Redevances payées :				
Cumuls exercices antérieurs			944	944
Exercices			357	357
Total	0	0	1301	1301
Redevances restant à payer :				
A 1 an au plus			242	242
A plus d'1 an et 5 ans au plus			401	401
A plus de 5 ans			0	0
Total	0	0	643	643
Valeur résiduelle :				
A 1 an au plus				0
A plus d'1 an et 5 ans au plus			1	1
A plus de 5 ans				0
Total	0	0	1	1
Montant pris en chage dans l'exercice			357	357

6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

CARMYN
3, rue de Logelbach
75017 Paris
S.A.S. au capital de 593 750€
789 954 161 R.C.S. PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes cedex 2

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Bretagne
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,

A l'Assemblée Générale de la société Vinpai,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec Monsieur Philippe Le Ray, directeur général et actionnaire de la Société

Convention de cession de droits de propriété intellectuelle

Nature, objet et modalités

Un acte de cession de droits de propriété intellectuelle a été conclu le 13 juin 2025, et autorisé à posteriori par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2025. Cet acte de cession n'a pas donné lieu à une rémunération complémentaire de Monsieur Philippe Le Ray.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante :

Monsieur Cyrille DAMANY informe le Conseil d'Administration que Monsieur Philippe Le Ray a accepté à la demande de CAMLIN FS de réitérer son acceptation de cession à la Société de toute propriété intellectuelle qu'il créerait sans rémunération complémentaire. Cette acceptation fait l'objet d'une convention qui a été communiquée préalablement à cette réunion. Le Conseil d'Administration en prend acte et autorise à l'unanimité ladite convention, étant précisé que Monsieur Philippe Le Ray, administrateur intéressé, ne prend pas part au vote.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec la société Chrisproject, actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et dont le gérant est Monsieur Christian Jouno, administrateur de votre société**

Convention d'avance en compte courant

Nature, objet et modalités

Trois conventions d'avance en compte courant ont été signées respectivement les 20 mars, 6 mai et 3 octobre 2024. Au titre de ces dernières, la société Chrisproject met à disposition de la Société une somme totale de 750.000 euros, rémunérée au taux annuel égal au taux maximal d'intérêts déductibles fixé en application des dispositions du 3° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts.

A la clôture de l'exercice 2025, la charge sur l'exercice s'est élevée à 34.125,01 euros.

- **Avec Monsieur Alexandre De Selliers, actionnaire de la Société et membre du Conseil d'Administration**

Convention d'avance en compte courant

Nature, objet et modalités

Une convention d'avance en compte courant a été signée le 21 mars 2024 pour un montant initial de 250.000€, rémunérée au taux maximal d'intérêts déductibles fixé en application des dispositions du 3° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts. A la suite de cette convention, deux avenants ont été signés respectivement les 9 mai 2024 et 23 décembre 2024 intégrant à ce compte courant les montants en capital restant dus de prêts précédemment consentis par Monsieur De Selliers à la Société, pour un montant total de 1.050.000 euros, portant ainsi le total en compte courant à 1.300.000 euros.

A la clôture de l'exercice 2025, la charge sur l'exercice s'est élevée à 59.150 euros.

- **Avec Monsieur Cyrille Damany, président du Conseil d'Administration et actionnaire de la Société**

Convention d'avance en compte courant

Nature, objet et modalités

Une convention d'avance en compte courant a été signée le 31 juillet 2024 par laquelle Monsieur Cyrille Damany met à disposition de la Société une somme de 537.500 euros, portant ainsi le total du compte courant à 1.205.930,98 euros à la date de signature de cette convention. Cette somme prêtée est rémunérée au taux annuel égal au taux maximal d'intérêts déductibles fixé en application des dispositions du 3° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts.

A la clôture de l'exercice 2025, la charge sur l'exercice s'est élevée à 55.044,96 euros.

- **Avec Monsieur Philippe Le Ray, directeur général et actionnaire de la Société**

Nature, objet et modalités

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 8 juin 2022, avait autorisé la poursuite du contrat de travail du 4 mai 2015 de Monsieur Philippe Le Ray en qualité de directeur commercial, dont les principaux termes sont les suivants :

- Rémunération : le montant annuel brut de la rémunération fixe est fixé à 132.510,69 euros en année pleine payable en 12 mensualités, à laquelle viendra s'ajouter une rémunération variable qui pourra atteindre un montant maximal égal à 20 % de sa rémunération fixe annuelle brute et dont le montant sera déterminé en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs déterminés chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations;
- Clause de non-concurrence : Monsieur Philippe Le Ray est tenu au respect d'une clause de non-concurrence pendant l'exercice de ses fonctions, qui perdurera pendant une période de 12 mois à compter de la cessation de son contrat de travail. A ce titre, il percevra, après la cessation effective du contrat de travail, une indemnité mensuelle s'élevant à 50% de la rémunération fixe et variable mensuelle moyenne brute reçue au cours des 12 derniers mois de présence au sein de la Société ;
- Remboursement des frais : Monsieur Philippe Le Ray a droit au remboursement de ses frais professionnels engagés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs et dans le respect des procédures en vigueur dans la Société ;
- Prévoyance : Monsieur Philippe Le Ray bénéficiera au titre de ses fonctions salariées de la prévoyance, de la mutuelle et de la retraite complémentaire obligatoires en vigueur au sein de la Société ; et avantages en nature : Monsieur Philippe Le Ray bénéficiera, au titre de ses fonctions salariées, d'un véhicule de fonction.

Le Conseil d'Administration avait autorisé par ailleurs la conclusion d'un avenant afin de refléter ce qui précède. L'avenant a été conclu en date du 24 avril 2023.

La rémunération brute de Monsieur Philippe Le Ray au titre de son contrat de travail pour ses fonctions de directeur commercial s'est élevée à 159.077,02 euros au titre de l'exercice 2025.

Paris et Rennes, le 30 avril 2026,

CARMYN

Matthieu Mortkowitch



ERNST & YOUNG Audit

Guillaume Ronco

